



**IDÉES**

Petits barrages: entre des intérêts privés et des élus municipaux en manque de budget, un joli mensonge est en train de se tisser, soutient Paul Piché.

Page B 9

LE DEVOIR

# PERSPECTIVES



Les États-Unis s'opposent par tous les moyens au nouveau tribunal

## La cour est ouverte

*Les violations massives du droit international seront maintenant jugées par la Cour pénale internationale*



PRESTRE CANADIENNE  
Jean Chrétien et George W. Bush à Kananaskis.

### Qui sort gagnant du G8? Les pays riches ont la part belle

Vingt milliards de dollars accordés à la Russie. Six milliards à l'Afrique. Qui est sorti gagnant du Sommet du G8, tenu cette semaine à Kananaskis? Les Africains ne partent pas les mains vides, en échange de promesses de réformes. Le progrès est réel, mais les pays riches ont évité de s'engager sur ce qui leur aurait coûté le plus cher, en matière de commerce et d'agriculture.

MANON CORNELLIER  
LE DEVOIR

Calgary — Les pays riches se disent prêts à collaborer à la relance de l'Afrique en offrant une aide supplémentaire aux pays qui sauront faire les réformes démocratiques, juridiques et économiques adéquates. Les pays africains s'y sont eux-mêmes engagés à travers leur Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), projet auquel les pays du G8 ont répondu dans le cadre du Sommet de Kananaskis. En somme, au dire des signataires, voilà un contrat entre deux partenaires qui met fin aux rapports de dépendance et privilégie la prise de responsabilité de chacun.

Les conditions faites aux gouvernements d'Afrique, qu'ils ont acceptées, sont quand même monumentales à la lumière de la situation qui prévaut sur le continent noir. Le quart des 800 millions d'Africains n'ont pas accès à de l'eau propre ou à des soins de santé adéquats. Le taux d'inscription à l'école va en diminuant au lieu d'augmenter. Le sida fait des ravages. Vingt millions d'Africains en sont morts depuis trois ans. Dans certains pays, presque la moitié de la population adulte est infectée. Toutes les trois secondes, un enfant meurt de maladie, de faim ou à cause d'un conflit armé.

Le G8 a bien dit que l'aide pour les besoins fondamentaux et humanitaires ne serait pas conditionnelle. Mais pour recevoir des fonds supplémentaires, les leaders africains devront, comme ils l'ont promis, assainir leur administration, combattre la corruption, établir un état de droit et créer un climat de sécurité et prévisible pour l'investissement.

Les pays riches s'imposent, en échange, des obligations moins exigeantes quand on les mesure à

La Cour pénale internationale sera la première cour permanente chargée d'enquêter et de juger les individus accusés de violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme, c'est-à-dire de génocides, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, une fois définis, de crimes d'agression. Mais à l'heure de son entrée en vigueur, elle doit faire face à un opposant de taille: les États-Unis.

MARION PIEKAREC  
CORRESPONDANTE  
DU DEVOIR

New York — La Cour pénale internationale (CPI) naîtra le 1<sup>er</sup> juillet. Et si l'administration américaine est en général pro-vie, c'est pourtant là un projet qu'elle aurait aimé voir avorter. Or, si le gouvernement américain n'a pas ce pouvoir — 71 pays ont ratifié le traité de Rome à ce jour alors que seulement 60 ratifications étaient nécessaires pour que la CPI devienne réalité —, il a celui de lui rendre la vie difficile, ainsi qu'à tous ceux qui célèbrent sa naissance.

Depuis quelques mois, la croisade américaine — ou le «dijihad idéologique», comme le dit ironiquement Richard Dicker, directeur à Human Rights Watch —, s'est intensifiée.

En mai dernier, les États-Unis ont d'abord symboliquement annulé leur signature du traité, informant par lettre les Nations unies qu'ils estimaient désormais «ne plus avoir d'obligation juridique résultant de la signature apposée en décembre 2000 par le président Bill Clinton».

«Un signal inquiétant», selon le haut-commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, Mary Robinson. Et cela, selon Warren Allmand, président de Droits et Démocratie, nuira à leurs relations avec leurs alliés qui ont pris un ferme engagement en faveur de la promotion des droits humains.

Plus récemment, les États-Unis ont réorienté leur bataille au Conseil de sécurité des Nations unies. Le mois dernier, ils ont essayé de modifier une résolution créant une nouvelle mission de paix au Timor oriental de telle sorte que tous les Casques bleus ne puissent être jugés par une cour internationale.

La semaine dernière, ils ont demandé le même amendement à une résolution visant à étendre une mission mandatée par l'ONU en Bosnie. Ils ont finalement accepté de prolonger cette mission d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur de la CPI, le 1<sup>er</sup> juillet, date à partir de laquelle les crimes commenceront à compter aux yeux de la cour.



Les Rwandais ont été nombreux à tenter de fuir les exactions de 1994.

PRESTRE CANADIENNE

Plus encore, les États-Unis ont également déposé un projet de résolution «parapluie» qui garantirait l'immunité à tout le personnel, civil et militaire, envoyé dans le cadre des missions de l'ONU. «Il n'est pas question que des hommes et des femmes américains doivent un jour répondre devant la Cour pénale internationale alors qu'ils travaillaient dans le cadre de missions de l'ONU. Point final», disait-il y a dix jours le représentant américain à l'ONU pour les affaires politiques, Richard William

«crimes d'agression» lorsque ces derniers seront définis. En outre, la récente ouverture d'enquêtes contre Henry Kissinger dans au moins quatre pays à propos de sa responsabilité présumée dans le putsch chilien et ses suites n'ont rien pour rassurer le gouvernement américain.

**Absence de coopération**

Pour se protéger, les républicains, soutenus par le secrétaire d'État à la Défense, Donald Rumsfeld, ont déposé un projet de loi,

Washington craint que ses soldats soient victimes d'accusations idéologiques

l'American Servicemen's Protection Act. Celui-ci non seulement interdit que les États-Unis coopèrent avec la CPI, il empêche aussi de fournir une aide militaire américaine à des pays à moins que ceux-ci n'acceptent de protéger les soldats américains contre des poursuites de la CPI.

Pourtant, ces craintes ne sont pas fondées, selon le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Celui-ci, essayant de rassurer les Américains qui menaçaient de retirer leurs soldats des missions de maintien de la paix, a fait valoir que la CPI ne sera qu'un dernier recours, c'est-à-dire qu'elle sera utilisée seulement si les tribunaux nationaux sont incapables de juger les crimes en question ou s'ils ne collaborent pas. Ainsi, même si

la CPI avait existé à l'époque où les Casques bleus ont commis des atrocités en Somalie, ceux-ci auraient quand même été jugés par le Canada, car le Canada dispose d'institutions judiciaires compétentes. Ce qui est également le cas des États-Unis.

Au Conseil de sécurité, la tension était grande la semaine dernière. 12 des 15 membres du Conseil étaient opposés à ce projet de résolution «parapluie» demandant l'impunité pour tout le personnel civil et militaire servant dans des missions de l'ONU. Les

Européens surtout exprimaient leur fervente opposition au projet de résolution américain qui, selon eux, affaiblirait la CPI.

Malheureusement, la plupart étaient en mauvaise posture pour donner des leçons aux États-Unis. Le *Washington Post* révélait récemment que la Grande-Bretagne, au nom de 19 pays ayant des Casques bleus en Afghanistan, avait, en janvier dernier, négocié un «accord technique militaire» avec le gouvernement transitoire

VOIR PAGE B 2: COUR

Les Cambodgiens mettront beaucoup de temps à oublier le régime des Khmers rouges.



PRESTRE CANADIENNE

**BAUME & MERCIER**  
GENÈVE · 1830

Hampton Mini  
DISPONIBLE EN ACIER OU EN OR 18 CARATS  
AVEC OU SANS DIAMANT  
www.baume-et-mercier.com  
4 850 \$

CHÂTEAU D'IVOIRE  
DEPUIS 1978

2020 de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

VOIR PAGE B 2: G8

PERSPECTIVES

La création de la CPI est le résultat d'une conjoncture exceptionnelle

De Nuremberg au Rwanda

Le cheminement a été long pour en arriver à la création de la Cour pénale internationale



Michel David

Croyez-le sur parole

Ce qui rendait Robert Bourassa si rassurant aux yeux d'une bonne partie de la population, c'était la certitude qu'il ne la bousculerait pas. Avec lui, on pouvait être tranquille: quoi qu'il dise, rien n'arriverait. Le surplace était même sa grande spécialité.

Après les années passablement agitées que le Québec a connues sous le régime péquiste, ceux qui s'imaginent que l'élection d'un gouvernement adéquat leur permettrait de renouer avec le calme bourassien risquent toutefois d'être déçus. S'il est vrai que Mario Dumont a beaucoup appris de son ancien chef, la procrastination n'est pas son rayon.

En fait, celui pour lequel le chef de l'ADQ a toujours confessé la plus grande admiration est Mike Harris. Même s'il la partage largement, ce n'est pas tellement en raison de sa philosophie conservatrice que l'ex-premier ministre ontarien l'impressionnait mais parce qu'il faisait partie de cette sorte de politiciens qui, contrairement à M. Bourassa, font ce qu'ils disent.

L'erreur à ne pas commettre serait de croire que l'exercice du pouvoir amènerait M. Dumont à diluer son programme, en renonçant par exemple à introduire une médecine «à deux vitesses» ou un taux d'imposition uniforme. Ceux qui ont simplement le goût du changement feraient mieux d'y penser avant les élections.

Il ne fait pas de doute que l'arrivée au pouvoir d'un parti qui s'est déjà prononcé en faveur de l'abolition de la formule Rand serait considérée comme une véritable déclaration de guerre par le monde syndical, mais les manifestations à répétition risquent d'avoir aussi peu d'effet sur le chef de l'ADQ qu'elles en avaient eu sur M. Harris, qu'on avait même bombardé d'œufs à Kitchener.

Mario Dumont a démontré par le passé qu'il ne manque pas de courage politique. Il lui en a même fallu beaucoup pour résister aux énormes pressions dont il a été l'objet à l'époque où il présidait la Commission jeunesse du PLQ, tenant tête à tout l'establishment du parti, qui l'exhortait à renier le rapport Allaire. Les longues et solitaires années qui ont suivi la création de l'ADQ, dont on annonçait périodiquement la mort, attestent également de sa détermination. S'il devient premier ministre, il ne devra rien à personne.

Je veux bien qu'il existe ici un modèle de concertation sans équivalent dans le reste du Canada, mais ça risque de changer avec l'ADQ. M. Dumont a clairement indiqué qu'il ne fallait pas compter sur lui pour maintenir la tradition des sommets.

En Ontario aussi, la «révolution du bon sens» de Mike Harris, inspirée par la droite américaine, a marqué une rupture brutale avec une longue tradition établie par ses prédécesseurs conservateurs (Drew, Robarts, Davis), qui consistait pour l'essentiel à ne rien brusquer.

Evoquer le «modèle québécois» flatte notre spécificité, mais il existe aussi un modèle social canadien, inspiré des mêmes valeurs de centre-gauche, qui s'incarne dans le welfare state et dont le Parti libéral du Canada se pose aujourd'hui en défenseur.

En octobre 1996, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Savage, avait déclaré devant les membres de l'Empire Club, qui n'a pas la réputation d'être un repaire de gauchistes, que le «modèle Harris» en matière de santé menaçait le Canada tout entier.

Il avait encore soulevé un tollé, au printemps 2001, en introduisant, sous forme de crédit d'impôt, une variante des fameux «bons d'éducation» que propose l'ADQ et dont la Cour suprême américaine vient de confirmer la légalité aux États-Unis.

Le Toronto Star avait parlé d'une véritable bombe dans le système d'éducation ontarien pendant que le Globe and Mail criait à sa balkanisation. Cette dernière initiative de M. Harris n'a cependant pas survécu à son départ. Il y a dix jours, le dernier budget ontarien a annulé le crédit d'impôt en question.

Il demeure que si Mike Harris a pu imposer un changement de cap aussi radical à l'Ontario, c'est qu'il avait l'appui d'une importante partie de l'opinion publique. En juin 1999, malgré quatre ans de dures compressions, le Parti conservateur a été reporté au pouvoir avec le même pourcentage de voix (45 %) qu'en 1995.

Il est vrai que les dépenses désordonnées du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, faisant littéralement exploser le déficit, en avaient traumatisé plusieurs, mais c'était néanmoins la première fois en plus de 30 ans que l'Ontario élisait un gouvernement majoritaire deux fois de suite.

Nombreux sont ceux qui se plaisent à croire que le Québec a développé un sens de la justice sociale plus aigu qu'ailleurs au Canada et qu'il est en quelque sorte immunisé contre les tentations de droite. Vraiment? Si le président du Conseil du trésor, Joseph Facal, craint que l'adoption d'une loi contre la pauvreté desserve le PQ auprès de la classe moyenne, il y a tout lieu d'en douter. Quand on pense qu'il y a à peine un an, on conjecturait sur la montée de la gauche!

À l'occasion d'un sondage effectué pour le compte du Devoir en août 2001, Léger Marketing avait cherché à évaluer le sentiment des Québécois à l'endroit de Mike Harris: 48 % disaient en avoir une opinion favorable et seulement 18 % une opinion défavorable. Ce même Mike Harris qui avait suggéré un menu à 90 \$ par mois aux assistés sociaux et coupé les vivres aux réfugiés pour les femmes.

Et si les gens appuyaient l'ADQ parce qu'ils croient que Mario Dumont va réellement faire ce qu'il dit? Après pas loin de 40 ans de «modèle québécois», le plus étonnant est peut-être moins qu'on souhaite en changer que de le savoir toujours là.

mdavid@ledevoir.com

CHRISTIAN RIOUX CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

La création du premier tribunal international permanent est le résultat d'un long processus de gestation qui remonte à la Deuxième Guerre mondiale. En fait, l'idée vient du tribunal de Nuremberg, chargé de juger les crimes nazis et qui, pour la première fois de l'histoire, a mis en cause la responsabilité pénale individuelle dans un crime contre l'humanité.

«C'est le moment fondateur de la justice internationale», explique Anne Sulzer, juriste à la Fédération internationale des droits de l'homme, à Paris. Mais ce tribunal créé par les accords de Londres à l'initiative des Alliés reste un «tribunal de vainqueurs», avec tous les défauts que cela comporte. Les responsables sont poursuivis pour des crimes qui n'existaient pas vraiment avant la création du tribunal. En 1948, le droit international n'était pas vraiment codifié. On était alors sous le choc de la Shoah et des nombreux procès nationaux qui se déroulaient en Allemagne et en France.

Les principes de Nuremberg (et du tribunal de Tokyo, qui juge les criminels japonais) ne tarderont pas à être repris par l'ONU. Mais ils devront attendre un bon demi-siècle avant d'être mis en pratique. Au lendemain de Nuremberg, on a bien élaboré les statuts d'une cour internationale, mais il faudra attendre la fin de la guerre froide pour qu'elle prenne forme. «Tant que le mur de Berlin n'était pas tombé, il était impossible de penser à quelque forme que ce soit d'action juridique internationale», dit Jeanne Sulzer.

C'est en 1992 que sera lancé le projet d'un tribunal sur l'ex-Yougoslavie. Les Américains en acceptent le principe dans la mesure où ses compétences sont limitées et clairement encadrées par le Conseil de sécurité (où les États-Unis jouissent d'un droit de veto). Il s'agit à nouveau d'un tribunal ad hoc, créé par une instance politique et donc nécessairement soupçonné de partialité. Ce tribunal a cependant le pouvoir d'obliger les États à coopérer. Le Conseil de sécurité lui donne primauté sur les juridictions nationales, un privilège dont ne jouira pas la future Cour pénale internationale.

«Si les tribunaux nationaux avaient dû juger Slobodan Milosevic, il n'aurait jamais été traduit en justice», dit Jeanne Sulzer. «C'est l'avantage des tribunaux ad hoc, même si l'on s'agit d'une justice politique à la carte.»

Graves lacunes

Le tribunal sur le Rwanda, créé en 1994, sera la copie conforme de celui sur l'ex-Yougoslavie. Comme celui de Nuremberg, il a pour tâche de juger les cerveaux d'un génocide. C'est à Arusha, en Tanzanie, que sera prononcée pour la première fois la condamnation pour génocide d'un responsable politique. Il s'agit de Jean-Paul Akayesu, ancien maire de Taba, au centre du Rwanda. Mais le tribunal souffrira de nombreux dysfonctionnements. Il y aura des cas de corruption. La recherche des responsables d'un génocide aussi vaste apparaît presque impossible. Pendant que le tribunal siège en Tanzanie, des milliers de prisonniers croupissent dans les geôles rwandaises. Le tribunal semble loin des victimes.

Des tribunaux sad hoc pourraient être encore nécessaires



Des dirigeants nazis dans le box des accusés à Nuremberg.

«On ressent gravement cette lacune», dit Jeanne Sulzer. «C'est pourquoi le président du tribunal sur l'ex-Yougoslavie, Claude Jorda, avait demandé que les victimes soient plus présentes, qu'elles puissent se constituer partie civile et être indemnisées.»

Les tribunaux sur le Rwanda et l'ex-Yougoslavie sont en effet inspirés de la common law britannique. Ils accordent donc peu de place aux victimes. Celles-ci sont considérées comme des témoins et ne sont pas représentées en cour. Elles n'interviennent pas dans la procédure et n'ont pas non plus le droit d'obtenir réparation. Ce débat conduira à privilégier un régime hybride pour la nouvelle Cour pénale internationale. Sa création sera en effet précédée d'une énorme controverse opposant les cultures juridiques française et britannique. La France, en particulier, se fera le féroce défenseur de son droit civil et influencera grandement la nouvelle institution.

action est d'ailleurs soutenue par les victimes qui demandent plus que la vérité mais aussi réparation. Selon Jeanne Sulzer, la création de la CPI est le résultat d'une conjoncture exceptionnelle qui a rapidement mené à l'adoption du statut de Rome, le 17 juillet 1998, cinq ans seulement après la création du tribunal sur l'ex-Yougoslavie. L'exploit serait impossible à rééditer aujourd'hui, dit-elle. En juin 1998, la situation géopolitique est idéale: le conflit israélo-palestinien s'est tassé, les États-Unis ont des réticences mais le président Clinton n'oppose pas de résistance féroce comme son successeur le fait aujourd'hui, et

les tribunaux ad hoc ont fait reconnaître la nécessité d'une justice internationale. Sans compter la société civile, qui demande justice.

C'est étonnement le président de Trinidad-et-Tobago, Arthur Robinson, qui a remis la question sur la table en demandant à l'ONU la création d'un tribunal pour juger les trafiquants de stupéfiants. Un groupe de travail a été créé et élargi progressivement le débat.

Jeanne Sulzer n'exclut pas que des tribunaux internationaux ad hoc puissent être encore nécessaires. Un tribunal ad hoc mixte vient d'ailleurs d'être créé pour la Sierra Leone en collaboration avec le gouvernement de Freetown. Depuis longtemps, l'ONU veut mettre sur pied un tribunal afin de juger le génocide cambodgien.

La nouvelle cour ne pourra pas se pencher sur ces cas puisque seuls les crimes commis à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002 relèveront de sa compétence. Il sera aussi impossible d'y juger les crimes commis à l'avenir en Tchétchénie ou au Tibet puisque la Russie et la Chine n'ont pas ratifié la convention de Rome et ne sont probablement pas près de le faire. Pour que la cour soit compétente, il faut que le présumé criminel soit ressortissant d'un État qui a signé la convention ou que le crime ait été commis sur le territoire d'un État signataire.

Cela exclut donc la Tchétchénie et le Tibet. «L'impunité continuera après le 1<sup>er</sup> juillet», dit Jeanne Sulzer. Et particulièrement dans tous les cas de conflits internes survenant dans les États qui n'ont pas ratifié la convention. Or la majorité des conflits modernes ne sont-ils pas justement, et de plus en plus, des conflits à caractère interne?

COUR

SUITE DE LA PAGE B 1

de l'Afghanistan. Cet accord prévoyait qu'aucun membre de la Force internationale de sécurité et d'assistance «ne pourrait être rendu ou transféré dans une prison d'un quelconque tribunal international ou autre entité ou État sans l'autorisation de l'État concerné.»

«Nous cherchons seulement à avoir les mêmes garanties», a estimé Richard Williamson, le représentant américain à l'ONU pour les affaires politiques. «Pourquoi y aurait-il deux poids deux mesures?» En réponse, la France et la Grande-Bretagne ont conseillé aux États-Unis de faire comme elles, c'est-à-dire de passer des accords bilatéraux avec les pays où leurs troupes seraient envoyées. Elles ont également assuré leur attachement à la Cour pénale internationale: «Nous croyons en cette cour. Et nous ne nous sentons pas menacés par elle», disait un diplomate britannique.

Journalistes et CPI

Un autre élément utilisé par les États-Unis dans leur «dijihad» contre la CPI est le fait que celle-ci puisse obliger des journalistes à témoigner dans des procès et à fournir leurs sources et leurs notes personnelles. Un exemple récent: le 10 juin dernier, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) informait un ancien journaliste du Washington Post qu'il pourrait être contraint à témoigner devant la cour.

Le journaliste en question, Jonathan Randal, avait été cité à comparaître dans le procès de deux dirigeants serbes de Bosnie, Momir Talic et Radoslav

Brdjanin, accusés d'avoir persécuté et expulsé plus de 100 000 non-Serbes de Krajina, dans le nord-ouest de la Bosnie. Et les juges souhaitent entendre le journaliste à propos d'une entrevue qu'il avait réalisée en 1993 avec l'ancien vice-premier ministre serbe de la Bosnie, Radoslav Brdjanin, dans laquelle il avait plaidé en faveur de l'expulsion des populations non serbes de Krajina.

Lors d'une audience le 10 mai dernier, ses avocats ont souligné qu'une telle obligation pourrait réduire la possibilité d'obtenir des entrevues avec de hauts responsables en temps de guerre tout en mettant les journalistes et leurs sources en danger. Il existe des exemptions de témoignage pour les correspondants, mais dans leurs décisions, les juges du TPI ont estimé que celles-ci ne s'appliquaient pas dans ce cas-ci. «Ce qui est publié devient nécessairement public et disponible. Aucun journaliste ne peut prétendre à ce que personne n'ait le droit de l'interroger à propos de ses reportages lorsqu'ils ont été publiés», ont-ils indiqué.

Mais cela ne plait pas du tout aux Américains conservateurs opposés à la CPI, comme William Safire, un chroniqueur du New York Times, qui dénonce cette «autorité qui a décrété qu'elle était au-dessus des lois de tout État». «Ce que disent ces juges, écrit-il, c'est que ce tribunal de l'ONU a le droit de mettre en cause les reportages des journalistes du monde entier, un pouvoir normalement utilisé par les dictateurs et interdit par la Constitution américaine.»

Cela ne plait pas non plus aux associations de défense des journalistes comme Reporter sans frontières qui, elle, n'est pourtant pas du tout opposée à

la CPI. «Évidemment que nous souhaitons que la CPI fonctionne le mieux possible. Évidemment que nous souhaitons que ceux qui commettent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, soient condamnés, punis et sévèrement punis», lance Robert Ménard, fondateur de Reporter sans frontières. Cependant, estime-t-il, «si on veut que la presse continue à informer, à alerter», il faut accepter que les journalistes soient «des citoyens un tout petit peu différents» et puissent refuser de témoigner lorsqu'il s'agit de leur activité professionnelle et de protéger le secret des sources.

Le risque, selon M. Ménard, est que si on considère un jour que ce que font les journalistes en couvrant un conflit armé, voire une simple manifestation, puisse être utilisé dans le cadre d'un procès, les journalistes seront pris à partie et «seront de plus en plus la cible des personnes dont ils rapportent les faits», note Robert Ménard. «C'est impératif si on veut que des journalistes continuent à faire un travail d'investigation et si on veut que les gens continuent à faire confiance aux journalistes...»

Selon Louise Arbour, ancienne procureure du TPI et maintenant juge à la Cour suprême du Canada, il est en effet nécessaire «d'évaluer le poids que doivent prendre les intérêts en conflit». L'enjeu: l'apport d'éléments à la défense ou à l'accusation dans la quête de justice, mais également la crédibilité et la sécurité des journalistes et de leurs sources. «Or, affirme-t-elle, si on dit souvent: "il ne peut pas y avoir de paix sans justice", je dirais qu'il ne peut pas y avoir de justice sans la presse.»

G8

SUITE DE LA PAGE B 1

l'aune de leurs moyens. On offre de l'argent, mais on évite de se commettre de façon définitive et rapide sur ce qui est plus difficile sur le plan politique. Les cas les plus probants sont ceux de l'ouverture des marchés aux produits du Sud et les subventions à l'agriculture.

Le maintien de barrières commerciales dans le domaine des textiles pénalise avant tout les pays pauvres, pour qui il s'agit d'un important secteur économique. La poursuite des subventions à l'agriculture encourage une surproduction et une chute des prix. Les producteurs des pays pauvres ne peuvent plus subvenir à leurs besoins en plus de faire face à une concurrence déloyale.

Si les pays riches sont sincères lorsqu'ils parlent de la relance économique de l'Afrique, ils ne peuvent ignorer ces dossiers. Le plan d'action pour l'Afrique que le G8 a dévoilé jeudi en fait état, mais on s'en remet largement aux négociations multilatérales lancées en décembre dernier à Doha.

Quelques pays ont tout de même pris les devants. La France propose depuis un certain temps d'ouvrir les marchés à tous les produits, sauf les armes. Le Canada s'est engagé à éliminer dès janvier prochain tous les tarifs et contingents sur la plupart des importations des 48 pays les plus pauvres, dont 34 sont africains.

Le Canada, qui espérait une cascade d'annonces à Kananaskis, a d'ailleurs été le seul à dévoiler comment

il s'y prendrait concrètement pour appuyer le NEPAD. Au total, six milliards en ressources actuelles et nouvelles y seront consacrés au cours des cinq prochaines années.

Reste la question des subventions agricoles des pays riches, qui sont dix fois supérieures à la valeur de l'ensemble de l'aide au développement. Avant le sommet, le premier ministre Jean Chrétien avait dénoncé l'attitude américaine dans ce dossier, jugeant contradictoire d'annoncer une augmentation de cinq milliards du budget d'aide américain tout en signant le US Farm Bill qui permettra de subventionner l'agriculture américaine jusqu'à concurrence de 190 milliards sur 10 ans. À la conclusion du sommet, on n'en a pas soufflé mot. Seul Tony Blair l'a brièvement évoqué en répondant à la presse mais sans rien promettre.

Le maintien de ces freins au développement économique de l'Afrique et les multiples références au «cyberdéveloppement» tendent à donner raison à ceux qui accusent le G8 d'appuyer le NEPAD parce qu'il sert, avec son insistance sur la création d'une économie de marché et d'un climat favorable aux investissements, les intérêts des entreprises des pays riches.

On était même en droit de se demander jeudi si ce n'était pas la Russie plutôt que l'Afrique qui sortait gagnante de ce sommet. En plus de devenir un membre à part entière du G8, la Russie pourra compter sur 20 milliards \$US sur 10 ans pour l'aider à se défaire de ses armes et de son matériel nucléaires, chimiques et bac-

tériologiques. Cette promesse a été faite dans le cadre d'un nouveau Partenariat contre la prolifération des armes de destruction massive. Son but est de prévenir que ce matériel finisse entre les mains de terroristes.

Pour l'Afrique, on promet — au conditionnel — d'accorder environ six milliards de plus en aide au développement. Tony Blair s'est insurgé contre la comparaison entre les deux sommes. Il a rappelé que ces six milliards s'ajoutaient aux budgets existants et aux programmes des institutions internationales pour alléger la dette. Mais il a aussi convenu, comme les leaders africains présents, que le plan d'action n'était qu'un début et que beaucoup de travail restait à faire.

Il faudra du temps pour mesurer l'utilité de ce plan sur le terrain et encore faut-il qu'il ne soit pas sans lendemain. Le président français, Jacques Chirac, s'est engagé à ce que ce ne soit pas le cas. Il a promis de remettre la question africaine au cœur des travaux du Sommet du G8 l'an prochain, en France. Ce sera la troisième année d'affilée qu'il en sera ainsi. Ce fut d'abord Gènes, où le NEPAD a été présenté par les leaders africains, et ensuite Kananaskis, où le G8 a offert sa réponse.

Ce suivi est déjà en somme un progrès quand on le compare à la décennie qui a précédé. Une décennie d'indifférence envers l'Afrique. Une décennie marquée par le recul de tous les indicateurs sociaux et économiques du continent noir et surtout une baisse de l'aide au développement.

# LE DEVOIR

# ÉCONOMIE

**COURS DE LANGUES**  
 • ANGLAIS • FRANÇAIS  
 • ESPAGNOL • ITALIEN  
 TESTS DE NIVEAU :  
 TOUS LES MARCHÉS DE MIDI À 18 H  
 Centre-ville ☎ 849-8393 poste 709 ou 719  
 Hochelaga-Maisonneuve ☎ 755-4651

Irrégularités comptables

## Xerox grossit les rangs des fautifs

Le numéro un mondial des photocopieurs avoue que son résultat avant impôts était inférieur de 1,4 milliard \$US aux chiffres publiés précédemment

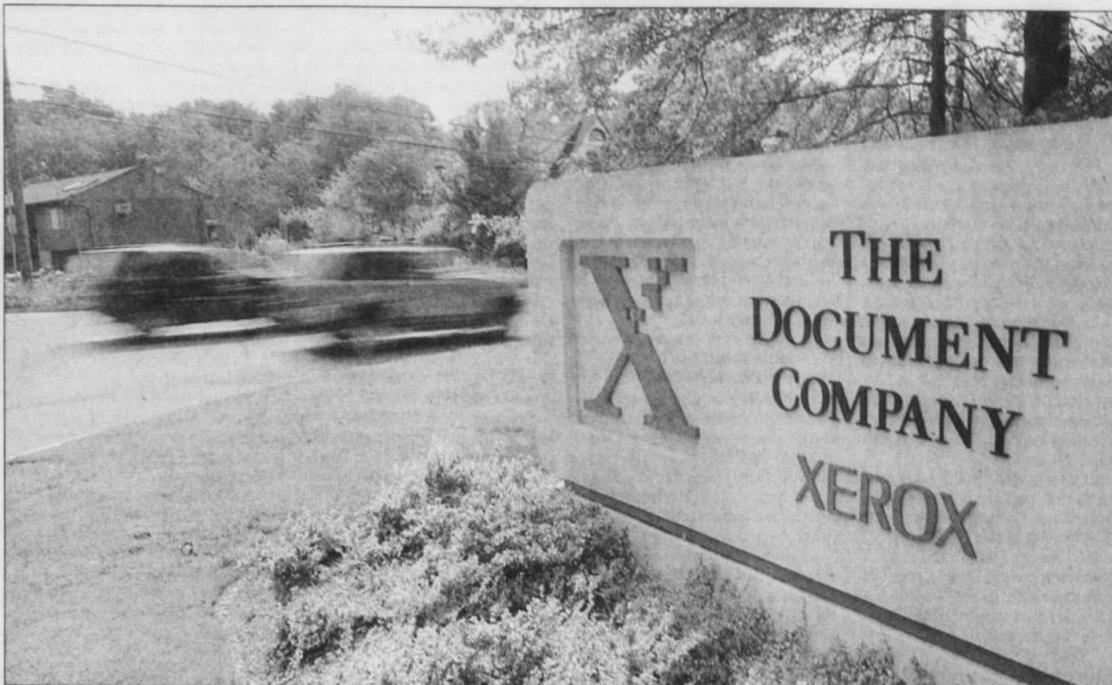
ASSOCIATED PRESS  
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le numéro un mondial des photocopieurs, Xerox, a avoué hier que son résultat avant impôts était inférieur de 1,4 milliard \$US aux chiffres publiés précédemment sur l'ensemble de la période 1997-2001. Le groupe a aussi dû réviser à la baisse son chiffre d'affaires d'environ 2 % pour le porter à 91 milliards de dollars sur la même période.

Pour 2001, Xerox a enregistré une perte nette de 71 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 17 milliards de dollars, a précisé le groupe.

### En Bourse

Cette annonce, survenue après la publication d'un article dans le quotidien Wall Street Journal faisant état de revenus gonflés de plus de six milliards \$US pour la période 1997-2001, a fait chuter le cours de l'action de Xerox à la Bourse de New York. Le titre a clôturé à 6,97 \$US, en baisse de 1,03 \$US. Contrairement aux révélations sur les malversations comptables de l'opérateur de télécoms américain WorldCom, la nouvelle d'un nouveau dérapage de Xerox n'a pas eu d'effet domino. L'indice Dow Jones, qui avait progressé pendant une bonne partie de la séance, a finalement terminé en retrait de 0,29 % ou 26,66 points, à 9243,26 points, tandis que l'indice élargi Standard & Poor's 500, qui sert de référence aux gérants de fonds, était pratiquement stable (-0,08 %) à 989,82 points. L'indice du Nasdaq a pour sa part fini sur un gain de 0,39 % ou 5,69 points à 1464,89 points. La commission américaine des



Le groupe a dû réviser en baisse son chiffre d'affaires d'environ 2 % pour le porter à 91 milliards de dollars pour la période incriminée, de 1997 à 2001.

valeurs mobilières (Securities and Exchange Commission, SEC) a estimé en avril, à la lumière d'un premier audit, que Xerox avait indûment fait état de trois milliards \$US de revenus pour la période 1997-2000.

Selon des sources proches du dossier citées par le quotidien financier, un deuxième audit a fait

apparaître d'autres irrégularités comptables. En fait, Xerox aurait avoir gonflé de plus de six milliards le chiffre de ses revenus, ajoute le Wall Street Journal.

Le groupe de bureautique a réagi en annonçant que son chiffre d'affaires pour les cinq années écoulées, à la fin de 2001, avait été réduit de 2 %, à 91 milliards \$US.

«Nous sommes résolus à assurer la plus grande intégrité dans l'annonce de nos résultats financiers», a déclaré Anne Mulcahy, chef de la direction de Xerox.

Le nouvel audit a été conduit par PricewaterhouseCoopers, qui a pris la relève de KPMG, remercié. KPMG encourt des poursuites judiciaires concernant les

prestations fournies à Xerox. La SEC avait déclaré en avril dernier que les irrégularités comptables de Xerox lui ont permis d'accroître de 1,5 milliard \$US ses bénéfices avant impôt pour la période 1997-2000.

Xerox a convenu d'un arrangement avec la SEC, en versant une pénalité de 10 millions \$US. C'est

à l'occasion de ce règlement qu'a été commandé le deuxième audit.

Cette affaire intervient alors que WorldCom, deuxième entreprise de télécommunications interurbaines des États-Unis, est accusée d'avoir dissimulé près de quatre milliards de dollars de dépenses. En décembre dernier, c'est le courtier en énergie Enron qui avait été emporté par une histoire d'irrégularités comptables, causant ainsi une des faillites les plus retentissantes aux États-Unis.

### Une promesse

Le président américain, George W. Bush, a de nouveau promis, hier, que le département de la Justice veillerait à ce que les responsables de fraude ou de corruption dans la gestion de leur entreprise répondent de leurs actes.

«L'Amérique des affaires doit comprendre qu'il y a de plus hautes aspirations que de tenter de modifier les chiffres, tenter de glisser un milliard ici et un milliard là et [...] espérer que personne ne va le remarquer», a déclaré le président américain lors d'une campagne de récolte de fonds.

C'était la troisième journée consécutive que le président américain s'engageait à lutter contre l'irresponsabilité dans la gestion d'entreprise, un sujet sur lequel la Maison-Blanche et les républicains se sentent vulnérables.

Le chef de la majorité démocrate au Sénat, Tom Daschle, a déclaré que la série de révélations sur les falsifications de comptes «menace le cœur de notre économie» et a accusé la présidence de ne pas soutenir les réformes adéquates. «Il est temps d'abandonner cette attitude de "laissez-faire" et d'agir», a-t-il ajouté dans un communiqué.

Depuis l'affaire Enron

## Une crise de confiance sans précédent

SOPHIE FAY  
PATRICK JARREAU  
LE MONDE

Tous les jours, les Américains, riches ou moins riches, qui ont confié à la Bourse leur épargne et souvent le sort de leur retraite découvrent à la lecture du Wall Street Journal des nouvelles scandaleuses.

La révélation d'irrégularités comptables, commises par WorldCom, compagnie de téléphone longue distance, et représentant un total de 3,8 milliards \$US, est la plus retentissante en date d'une série d'affaires qui ébranlent la confiance des Américains dans leurs entreprises.

WorldCom a déclaré mardi avoir découvert qu'au cours des cinq derniers trimestres, des charges avaient été comptabilisées en investissements. Cette tricherie comptable a faussé les résultats de l'entreprise qui, selon sa direction, aurait dû déclarer des pertes en 2001 et au premier trimestre 2002. Au lieu de cela, WorldCom a affiché 1,4 milliard en profits en 2001 et 130 millions pour les trois premiers mois de 2002. Les comptes de l'entreprise étaient contrôlés, jusqu'en mai, par le cabinet Arthur Andersen, remplacé depuis par KPMG. Cependant, Andersen a publié un communiqué indiquant que les chiffres qui lui ont été communiqués

Les épargnants découvrent que ces opérations n'ont pu avoir lieu sans la complicité des «garants» de la finance

ont été communiqués, sont tour à tour mises en cause pour leurs irrégularités comptables, leurs tentatives de dissimuler des dettes ou de gonfler leurs revenus, ou encore pour les frasques fiscales de leurs dirigeants et autres délits d'initiés.

Des dirigeants qui n'ont jamais manqué de s'octroyer, avec la bénédiction de leur conseil d'administration, des rémunérations élevées et de généreuses indemnités en cas de départ forcé. Enron a versé 745 millions \$US à ses dirigeants en 2001...

Plus grave encore, les épargnants découvrent que ces opérations n'ont pu avoir lieu sans la complicité, active ou passive, des «garants» de la finance: cabinets d'audit et de commissariat aux comptes, banques, avocats ou autorités de tutelle. Enron est un cas d'école qui a conduit à la condamnation et à la disparition du plus réputé des big five de l'audit, Andersen, aussi auditeur de WorldCom. En scrutant les pratiques comptables, les investisseurs ont découvert de nombreuses autres situations contestables, impliquant tour à tour chacune des grandes firmes d'audit.

Autres complices: les banques. Qu'elles soient d'affaires — spécialistes des fusions et acquisitions et surtout des émissions d'actions ou d'obligations — ou commerciales (consentant des crédits), elles ont nourri cette bulle qui n'en finit plus d'éclater. En s'attaquant à Merrill Lynch, puis à d'autres banques d'affaires, le procureur de New York, Eliot Spitzer, a souligné le manque d'indépendance de leurs analystes. Dès 2001, le Crédit Suisse First Boston avait par ailleurs fait l'objet d'une enquête fédérale sur les conditions dans lesquelles il avait obtenu les mandats pour mener à bien certaines juteuses introductions en Bourse.

Les banques commerciales ont, elles, largement financé l'expansion de la bulle, notamment en prêtant massivement aux groupes de télécommunications. Elles ont prêté avec d'autant plus d'entrain qu'elles s'organisaient pour garder le minimum de risques dans leur bilan, revendant ces crédits — ou les risques de crédit — aux fonds de

pension et aux caisses de retraite.

Enfin, facteur aggravant, tous les montages financiers en cause aujourd'hui ont été montés par les meilleurs avocats d'affaires, qui ont souvent pris soin d'utiliser les failles réglementaires pour ne pas franchir la ligne rouge de la légalité, rendant les poursuites judiciaires longues et difficiles. Désabusé, Michael Granof, professeur de comptabilité à l'université du Texas, avoue: «Il faut deux ans pour définir une norme comptable et deux heures aux banques d'affaires pour la contourner...»

### Purge pas terminée

Ces affaires ont créé un climat de défiance dont personne ne connaît les limites. «Cela me rappelle la crise de la vache folle: on ne sait pas combien de troupeaux il faudra abattre avant que les gens ne recommencent à manger du bœuf», constate un financier. Cette perte de confiance n'est pas forcément une mauvaise chose, estime Jean-Pierre Petit, économiste chez Exane. Son ampleur ne peut que conduire les Américains à faire le ménage rapidement. Les places financières européennes — qui ont aussi leurs scandales, même si la bulle a pris chez elles une tournure moins spectaculaire — doivent aussi prendre les devants. Reste que les réformes ne se font pas en un clin d'œil.

Ni les propositions avancées par les Bourses américaines ou par la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés, trop longtemps bercées par des indices euphoriques, ni celles faites par le Congrès ou même par George W. Bush ne rassurent. Les mesures essentielles, comme la régulation des places offshore, où se perd le fil des montages suspects, ne sont, il est vrai, pas envisagées.

Perdu dans cette grave crise de l'information financière, manquant de repères pour se recalmer, le marché n'aurait pas encore fini sa purge. S'il n'y a plus d'entrées nettes de capitaux étrangers sur les actions américaines, ce qui pèse sur le dollar, «beaucoup d'investisseurs individuels américains sont encore trop optimistes sur la rentabilité à venir des actions, selon les sondages», estime M. Petit. Or, pour lui, le marché ne rebondira durablement que lorsque tous les optimistes auront capitulé. «Le Dow Jones n'a retrouvé son niveau d'avant le krach de 1929 qu'en... 1955», rappelle-t-il.

**RECTO VERSO**  
 N° 297 JUIL/AOÛT 2002

**JERRY SNELL & NADINE THOUIN**

**ARTISTES DE COMBAT**

**LE THÉÂTRE PHYSIQUE CONTRE LA LOI DU CASH**

**CINÉMA DOCUMENTAIRE LES CAMÉRAS DE LA RESISTANCE**

**ABONNEZ-VOUS!** Comment se transforme le monde? Qui décide? Qui écope? Qui propose de faire autrement? Tous les deux mois, le magazine Recto Verso présente des points de vue et des acteurs qui innovent, bousculent et agissent.

1215, RUE VISITATION, BUREAU 101, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 3B5  
 TÉL.: 514.523.5998 | TÉLÉC.: 514.523.5812 | rectoverso@videotron.ca

**PARCE QUE SAVOIR C'EST POUVOIR.**

## ÉCONOMIE

Croissance de 0,8 % du PIB

## 10 000 emplois seraient menacés

L'abolition des droits de douane sur les produits des pays pauvres inquiète les manufacturiers

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pas moins de 10 000 emplois du secteur de la fabrication de vêtements au Canada pourraient être menacés par l'abolition des droits de douanes sur les produits provenant de 48 pays pauvres qu'a annoncée le gouvernement fédéral hier.

«C'est une politique commerciale casse-cou», a déclaré hier le directeur exécutif de la Fédération canadienne du vêtement, Bob Kirke, après l'annonce de cette nouvelle politique.

Ainsi, dès janvier prochain, des droits de douanes d'environ 19 % et les quotas existants seront abolis sur presque tous les biens provenant des 48 pays les plus pauvres du monde, selon des hauts fonctionnaires du ministère fédéral du Commerce international.

Cette mesure s'appliquera d'abord aux importations de textiles et de vêtements, qui représentent environ 300 millions de dollars du total des importations canadiennes en provenance de ces 48 pays. L'an dernier, le total de ces importations a atteint 465 millions.

Cette décision confirme la thèse avancée par le gouvernement canadien selon laquelle il n'est pas suffisant d'accorder uniquement de l'aide financière aux pays pauvres, ont soutenu les hauts fonctionnaires fédéraux.

De son côté, M. Kirke soutient que d'importants exporta-

teurs de vêtements, comme la Chine, vont inonder le marché canadien de biens à rabais qui élimineront des emplois canadiens tout simplement en faisant transiter leurs produits par l'un des 48 pays visés.

«Pas moins de 10 000 emplois sont en jeu actuellement», a soutenu M. Kirke, dont l'organisation représente environ 600 manufacturiers de vêtements qui emploient 100 000 travailleurs à travers le pays.

## Livraisons illégales

Pour tenter de mettre fin aux livraisons illégales au Canada, Ottawa accorde du même coup une somme supplémentaire de 11 millions sur quatre ans à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour qu'elle embauche de nouveaux agents. Ils auront pour tâche de vérifier la provenance des biens qui entrent au pays et qui ne sont pas assujettis aux droits de douanes et aux quotas.

Selon M. Kirke, ceci n'est pas suffisant pour cette agence fédérale dont les ressources sont déjà trop limitées.

Ottawa admet qu'il ignore l'impact exact qu'aura cette nouvelle mesure sur l'industrie canadienne du vêtement, mais on croit que les conséquences seront minimes.

«Nous n'excluons pas la possibilité d'adopter des ajustements face à cette nouvelle concurrence», a avancé un fonctionnaire.

KA YAN NG  
REUTERS

Toronto — L'économie canadienne n'a pas ralenti sa course en avril, le produit intérieur brut (PIB) du pays ayant crû de 0,8 %, laissant ainsi penser qu'elle pourrait enregistrer au deuxième trimestre une performance supérieure à celle des États-Unis.

Les données économiques publiées hier par Statistique Canada, qui font état de la meilleure performance mensuelle de l'économie canadienne depuis le début 2000, surpassent par ailleurs les attentes des analystes, qui prédisaient en moyenne une hausse de 0,6 %.

## Ventes de voitures et camions

La croissance du PIB en avril est venue principalement des ventes de voitures et de camions et de l'élimination temporaire des droits imposés par Washington contre les exportations de bois d'œuvre canadien, a indiqué l'agence.

«Toutes les branches de produits fabriqués ont enregistré une croissance, les plus fortes hausses ayant été observées dans les industries de première transformation des mé-

taux, des produits métalliques, des produits en plastique et en caoutchouc ainsi que celle des aliments et des boissons», a écrit l'agence gouvernementale dans son rapport mensuel.

L'économie canadienne a crû au rythme annualisé de 6 % au premier trimestre de 2002, une performance légèrement inférieure à celle de 6,1 % des États-Unis au premier trimestre — ce dernier taux ayant été révisé à la hausse par rapport à 5,6 %.

Le gain du mois d'avril marque une septième hausse mensuelle consécutive pour l'économie canadienne, faisant suite à des croissances de 0,7 % en janvier, de 0,6 % en février et de 0,2 % en mars. Toutes les données sont désaisonnalisées.

## La bonne croissance aide le huard

Les plus récentes données sur le PIB ont par ailleurs poussé le dollar canadien en hausse, en plus de rendre plus probables de nouvelles augmentations des taux d'intérêt de la Banque du Canada au cours des prochains mois. La prochaine annonce de la banque centrale à ce sujet est prévue pour le 16 juillet.

«Une performance d'une telle force, inattendue et présente dans

tous les secteurs, souligne l'écart entre la performance canadienne et celle des États-Unis, et justifie pleinement les divergences entre les politiques monétaires des deux pays», a estimé Carlos Leitao, économiste principal à la Banque Royale du Canada.

Une série de récentes données économiques démontrant clairement l'existence d'une reprise a déjà poussé la Banque du Canada à hausser son taux de financement à un jour à deux reprises depuis le début de l'année. Aux États-Unis, les signes de reprise se font moins évidents et la Réserve fédérale a préféré laisser ses taux inchangés depuis le début 2002.

D'après Stéphane Marion, économiste principal à la Financière Banque Nationale, l'économie passe actuellement d'une période de reprise à une période d'expansion.

«L'économie canadienne est tout feu tout flamme [...] Même si le PIB restait inchangé pour les deux prochains mois, l'économie montrerait une croissance au solide taux annualisé d'environ 4,5 % au deuxième trimestre», a-t-il noté.

Un tel scénario excéderait largement les prévisions de croissance de 3 % pour le deuxième trimestre émises par la Banque du Canada et celle-ci devrait alors continuer à relever ses taux d'intérêt pour conserver l'inflation dans sa fourchette cible de 1 % à 3 %.

## Gains d'emplois

Les gains dans le secteur de l'emploi et les taux d'intérêt historiquement bas, ont fait grimper la demande dans le secteur du logement et des meubles de maison, a ajouté Statistique Canada.

Quelques faiblesses ont cependant été notées dans les secteurs victimes de conflits de travail.

«Le secteur des administrations publiques a subi les contrecoups de la grève des employés provinciaux en Ontario pendant tout le mois d'avril. Un arrêt de travail dans l'industrie de l'aérospatiale et des pièces s'est soldé par un recul de 7,5 % au chapitre de la production et a neutralisé une partie de l'expansion appréciable enregistrée dans le reste du secteur de la fabrication», a précisé l'agence.



## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

## Appels de candidatures

Conseil des arts et des lettres du Québec

## Directrice ou directeur des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État dont le mandat vise à soutenir le développement et la diffusion des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec. Son rôle et son action découlent de la Politique culturelle du Québec, laquelle place la création au cœur du développement des arts et des lettres.

## Attributions :

Sous l'autorité de la présidente-directrice générale, la directrice ou le directeur des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature a pour mandat de diriger et de coordonner, dans le cadre du plan d'activité du Conseil, la gestion de tous les programmes de bourses et de subventions destinés aux artistes professionnels, aux organismes artistiques, aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services oeuvrant dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et/ou de la littérature.

Elle ou il doit être en mesure de poser un diagnostic clair sur l'évolution des secteurs relevant de sa juridiction, de définir les orientations et priorités d'action et d'élaborer les programmes d'aide financière permettant le développement de ces disciplines artistiques. En outre, elle ou il procède à l'actualisation régulière des programmes, réalise les activités de consultation, de concertation et représente le Conseil auprès des clientèles de son secteur d'activités et des divers partenaires.

Enfin, elle ou il agit à titre de conseiller(ère) stratégique auprès des membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration sur toute question relative aux responsabilités de gestion qui lui sont confiées et au développement des disciplines artistiques relevant de sa compétence.

## Conditions d'admission :

Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle dans une discipline pertinente aux attributions de cet emploi dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études ou l'équivalent.

Posséder une expérience pertinente d'au moins huit (8) années dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant :

- un minimum de trois (3) années d'expérience reliées aux arts et aux lettres, notamment dans les secteurs d'activités des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature;
- un minimum de deux (2) années d'expérience dans des activités d'encadrement et de gestion.

Une excellente maîtrise de la langue française, parlée et écrite, est obligatoire. Une connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite, est souhaitée.

## Profil recherché :

La ou le titulaire doit faire preuve de loyauté face aux orientations et aux décisions du Conseil. Elle ou il doit aussi faire preuve de discernement, de tact et de discrétion dans ses relations avec les clientèles et les différents intervenants. Elle ou il doit être polyvalent(e) et autonome; posséder un bon sens de l'initiative et de l'organisation; et faire preuve de rigueur, de transparence et d'équité.

Lieu de travail : Québec

Période d'inscription : Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2002

## Secrétaire du Conseil

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État dont le mandat vise à soutenir le développement et la diffusion des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec. Son rôle et son action découlent de la Politique culturelle du Québec, laquelle place la création au cœur du développement des arts et des lettres.

## Attributions :

Sous l'autorité de la présidente-directrice générale, la ou le secrétaire du Conseil assure l'organisation et le bon déroulement des travaux du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de gestion du Conseil; elle ou il prépare l'ordre du jour et coordonne la préparation des documents soumis au conseil d'administration et aux différents comités; elle ou il élabore les règlements de régie interne du Conseil et s'assure de leur respect; elle ou il assure l'intégration, la cohérence et le suivi des recommandations de ces comités. De plus, elle ou il est responsable du suivi de la mise en oeuvre du plan d'activité du Conseil.

Enfin, elle ou il réalise des études, des analyses ou des synthèses de dossiers et propose des stratégies d'intervention concernant ses activités; elle ou il élabore et recommande toutes mesures ou outils de travail susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement du conseil d'administration et des divers comités.

## Conditions d'admission :

Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle dans une discipline pertinente aux attributions de cet emploi, notamment en droit ou en sciences politiques, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études ou l'équivalent.

Posséder une excellente connaissance des milieux artistiques et culturels.

Posséder une expérience pertinente d'au moins huit (8) années, dont deux (2) années au sein de fonctions d'analyse et d'organisation du travail.

Une excellente maîtrise de la langue française, parlée et écrite, est obligatoire. Une connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite, est souhaitée.

## Profil recherché :

La ou le titulaire doit avoir un souci de loyauté face aux orientations du Conseil, faire preuve d'un sens politique, de discrétion, de discernement et de tact dans ses relations avec les différents intervenants, être capable de travailler sous pression, être reconnu(e) pour son autonomie et sa souplesse. Son travail demande une bonne capacité de travailler en équipe, un bon sens de la planification, de l'organisation et de la création, ainsi que de très bonnes capacités de communication, d'analyse, de rédaction et de synthèse.

Classification : Agente ou agent de recherche et de planification socio-économique

Lieu de travail : Montréal

Période d'inscription : Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2002

## Chargé(e) de programmes (Arts visuels et arts médiatiques)

Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État dont le mandat vise à soutenir le développement et la diffusion des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec. Son rôle et son action découlent de la Politique culturelle du Québec, laquelle place la création au cœur du développement des arts et des lettres.

## Attributions :

Sous l'autorité de la directrice ou du directeur des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature, la ou le titulaire participe à l'élaboration des orientations, stratégies et plans d'action des secteurs artistiques concernés et gère les programmes de bourses aux artistes professionnels et de subventions aux organismes artistiques des secteurs en conformité avec les politiques, directives, normes, barèmes et modalités de gestion en vigueur.

## Conditions d'admission :

Détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle dans une discipline pertinente aux attributions de cet emploi dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études ou l'équivalent dans les domaines des arts visuels et des arts médiatiques.

Posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans ayant permis à la candidate ou au candidat d'acquérir une connaissance approfondie des réalités, des problématiques et des tendances liées aux domaines des arts visuels et des arts médiatiques au Québec et sur le plan international. De l'expérience en gestion des demandes de bourses aux artistes professionnels et de subventions aux organismes artistiques est un atout.

Posséder une excellente maîtrise du français parlé et écrit ainsi qu'une bonne connaissance des logiciels informatiques Word et Excel. Une connaissance d'un logiciel de gestion des demandes de bourses et de subventions est un atout.

## Profil recherché :

La ou le titulaire doit avoir un souci de loyauté face aux orientations et aux décisions du Conseil, faire preuve de discrétion, de discernement et de tact dans ses relations avec les différents intervenants, en plus d'être capable de travailler sous pression, d'être reconnu(e) pour son autonomie et sa souplesse. Son travail demande une bonne capacité de travailler en équipe, un bon sens de la planification et de l'organisation, ainsi que de très bonnes capacités de communication, d'analyse, de rédaction et de synthèse.

Classification : Agente ou agent de recherche et de planification socio-économique

Lieu de travail : Québec

Période d'inscription : Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2002

## Inscriptions et renseignements :

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au Conseil des arts et des lettres du Québec, à l'attention de Céline Huot, conseillère en ressources humaines agréée, Direction de la coordination et de l'administration. Tél. : (418) 528-2190 - Télécopieur : (418) 528-2327.

Québec

On prépare l'avenir

www.calq.gouv.qc.ca

## Relations

OFFRE D'EMPLOI : RÉDACTEUR - RÉDACTRICE EN CHEF

Relations, revue d'analyse sociale, politique et religieuse, au service depuis plus de 60 ans d'un projet de société pour le Québec, est publiée huit fois par an par le Centre justice et foi (CJF), sous la responsabilité de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice sociale.

## SOMMAIRE DE LA FONCTION

Ce poste consiste en un travail de leadership intellectuel et éditorial. Le ou la titulaire est responsable de tout ce qui touche à la vie de la revue et à son évolution et du travail du comité de rédaction et de l'équipe de production. Cette personne développe les analyses de fond nécessaires à la qualité éditoriale de la revue et doit se tenir au fait de l'actualité.

## EXIGENCES :

Pour bien s'acquitter de ce travail, il faut une passion pour la justice, un large intérêt pour les questions sociales, économiques et politiques, ainsi qu'un souci constant pour les enjeux de notre société et de notre monde. La personne doit également être capable d'articuler le lien entre la foi et la justice et de participer à une réflexion de fond sur l'avenir de l'Église, particulièrement en contexte québécois. Une ouverture sur les réalités internationales, une préoccupation pour les questions interculturelles et une analyse qui tient compte de la situation des femmes dans la société et dans l'Église catholique sont des atouts importants. Sont exigées une excellente maîtrise du français et une facilité à s'exprimer par écrit.

## CONDITIONS DE TRAVAIL :

Poste à temps plein. Salaire et avantages sociaux selon l'entente en vigueur au CJF (informations disponibles sur demande).

Veillez envoyer votre curriculum vitae avant le 15 août 2002, à l'attention du Comité de sélection, Centre justice et foi, 25 ouest, rue Jarry, Montréal (Québec) H2P 1S6 courriel : centre.justicefoi@cf.qc.ca



L'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), de l'Université du Québec à Rimouski, recherche des professeurs et professeurs réguliers et un titulaire de chaire de recherche du Canada.

## Professeures et professeurs réguliers (3 postes)

- un poste en bactériologie marine
- deux postes en géologie marine

Fermeture des concours : Les candidatures seront reçues jusqu'au 5 août 2002.

Date d'entrée en fonction : À l'automne 2002.

Traitement : Selon la convention collective en vigueur.

## Titulaire de la chaire junior de recherche du Canada en aquaculture (1 poste)

Fermeture des concours : Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 août 2002.

Date d'entrée en fonction : À l'hiver 2003.

Traitement : Selon la convention collective en vigueur.

Une description détaillée de ces postes, incluant les fonctions, les exigences et les qualités requises, est disponible sur le site Internet de l'Université du Québec à Rimouski à :

www.uqar.qc.ca/uqar/emplois/liste.htm

Toutes les personnes qualifiées sont invitées à poser leur candidature, mais la priorité sera donnée aux canadiens et aux résidents permanents.

Carrières &amp; professions

RENSEIGNEMENTS :

Christiane LEGAULT :  
514.985.3316  
clegault@ledevoir.com

## Scandale Enron

## Trois banquiers britanniques accusés de fraude

Les hommes auraient travaillé récemment pour la Banque Royale

ASSOCIATED PRESS

Washington — Le département américain de la Justice accuse trois anciens banquiers britanniques de fraude, dans une opération de 7,3 millions \$US impliquant la firme Enron.

Ces trois anciens employés de la National Westminster Bank (Natwest) — Gary Mulgrew, Giles Darby et David John Birmingham — sont accusés d'avoir secrètement investi dans une entité d'Enron, la Southampton LP, par l'intermédiaire d'une série de transactions financières douteuses. Ils travaillaient alors pour la Greenwich Natwest, une filiale de Natwest qui a des bureaux à Greenwich, dans le Connecticut, ainsi qu'à Londres.

Au moment des faits qui leur sont reprochés, Natwest faisait partie d'un cercle restreint d'établissements bancaires avec lequel Enron travaillait le plus et auquel le groupe accordait un traitement de faveur.

La plainte a été déposée jeudi auprès d'un tribunal fédéral de Houston. En début de semaine, le Wall Street Journal avait rapporté que ces trois hommes faisaient l'objet d'une enquête fédérale criminelle.

Les trois hommes auraient travaillé récemment pour la Banque Royale du Canada, soit de 2000 à l'automne dernier.

Grâce à des investissements secrets, ils auraient été capables de détourner 7,3 millions \$US en revenus qui appartenaient à leur employeur, selon le département américain de la Justice.

## Une première

C'est la première fois qu'Enron est impliquée dans une affaire judiciaire en tant qu'entreprise. En mars dernier, c'est son auditeur, le cabinet Arthur Andersen, qui avait été accusé d'avoir détruit des documents et des fichiers informatiques portant sur ses propres comptes. Il a depuis été reconnu coupable.

La société mère de la banque a affirmé hier qu'elle collaborerait dans l'enquête sur Enron, sans ajouter aucun autre commentaire sur cette nouvelle affaire.

Le responsable de l'enquête sur l'affaire Enron au département américain de la Justice, Leslie Caldwell, a affirmé que «cette plainte démontre que nous avons l'intention ferme de faire la lumière non seulement sur la conduite d'Enron mais également de ceux qui ont profité des malversations comptables d'Enron».

## ÉCONOMIE

# BCE sera seul propriétaire de Bell Canada

## L'entreprise rachète pour 6,32 milliards la participation de 20 % détenue par SBC Communications

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Comme les experts s'y attendaient, BCE a annoncé hier le rachat de la participation de 20 % de la compagnie texane SBC Communications dans Bell Canada. L'opération coûtera 6,32 milliards de dollars au géant canadien des télécommunications, qui avait vendu ces mêmes parts en 1999 pour 5,1 milliards.

«La décision de reprendre la pleine propriété de Bell Canada témoigne de notre confiance dans l'entreprise et dans ses perspectives futures», a souligné le président et chef de la direction de BCE, Michael Sabia. Nous irons de l'avant en tant que grande en-

treprise canadienne en plein contrôle de son avenir. [...] Nous avons maintenant une plus grande souplesse de manœuvre et nous continuerons d'évaluer régulièrement notre stratégie pour poursuivre sur notre lancée et créer de la valeur.»

### Juste prix

Selon M. Sabia, le prix d'achat représentait la juste valeur pour les deux entreprises. «Plus important encore, nous allons effectuer le rachat sans dévier de notre orientation financière pour 2002 et tout en maintenant notre dividende courant.» BCE offre à ses actionnaires un dividende annuel de 1,20 \$ par action.

La transaction se fera comme

suit: BCE acquiert dès maintenant 4 % des actions, verse 1,33 milliard et se donne jusqu'au 3 janvier 2003 pour racheter le reste. Pour la première tranche de la transaction, SBC mettra la main, par voie de placement privé, sur 250 millions de dollars d'actions ordinaires de BCE le 15 juillet prochain. L'autre tranche de rachat pourra être constituée d'effets, d'espèces et d'un montant pouvant aller jusqu'à 250 millions de dollars d'actions ordinaires.

### Bon accueil

La nouvelle a été accueillie favorablement par les investisseurs, l'action de BCE faisant un bond de 1,20 \$ dans la journée d'hier pour

se situer à 26,39 \$. «Il s'agit d'une bonne transaction et nous recommandons toujours l'achat de titres de la compagnie», indique Greg MacDonald, analyste dans le domaine des télécommunications pour la Banque Nationale.

Selon M. MacDonald, le marché s'attendait à ce que BCE récupère le contrôle total de ses actions. Avant la transaction, les analystes évaluaient à entre 6,5 et 7,5 milliards de dollars la part détenue par SBC. «L'achat se fait à un meilleur prix et c'est principalement ce qui explique que l'action est en hausse.» L'analyste ajoute que ce rachat élimine une bonne partie des risques appréhendés par les investisseurs.

A court terme, BCE financera

3,3 milliards de dollars de la transaction par le truchement d'un groupe de banquiers nord-américains mené par la Banque de Montréal. Par la suite, la compagnie amassera de l'argent en émettant des actions (de 1 à 1,5 milliard de dollars), par l'émission publique de titres d'emprunt (de 2 à 2,5 milliards) et en vendant une partie du service d'annuaires (dont les Pages jaunes) de Bell Canada pour un prix variant de un à deux milliards.

Bell Canada compte 44 000 employés et génère quelque 80 % des revenus de BCE. Le géant compte 23 millions de clients et est propriétaire du prestigieux *Globe and Mail* et du réseau de télévision CTV.

## EN BREF

## Forte baisse de la confiance américaine en juin

New York (Reuters) — Le confiance des consommateurs américains a accusé en juin sa plus forte baisse depuis les attentats du 11 septembre, conséquence à la fois de la détérioration de l'économie, du fort recul des marchés boursiers et des irrégularités commises par de nombreuses entreprises dans leurs comptes. L'indice de confiance du consommateur calculé par l'université du Michigan est en effet ressorti à 92,4, en données définitives, contre 96,9 en mai, a-t-on appris sur le marché hier. L'indice avait été annoncé à 90,8 dans sa version préliminaire il y a deux semaines et les économistes s'attendaient à ce qu'il soit confirmé à ce niveau.

## Les Bronfman demanderaient le départ de Messier

Paris (AP) — Les Bronfman, premiers actionnaires du groupe Vivendi Universal, envisageraient de faire convoquer une assemblée générale du groupe faute de ne pas avoir obtenu la destitution de Jean-Marie Messier, selon le quotidien français *La Tribune*. Dans son édition d'hier, le quotidien écrit qu'après avoir voté contre la décision du conseil d'administration de mardi de maintenir Jean-Marie Messier à la direction de VU, les Bronfman — qui détiennent 5,05 % des actions du groupe — pourraient demander au tribunal de commerce la désignation d'un mandataire qui convoquerait alors une assemblée générale. Selon une source proche de VU citée par le quotidien économique, les cinq administrateurs américains siégeant au conseil d'administration avaient voté mardi contre Jean-Marie Messier, tandis que les Français l'avaient soutenu en bloc.

## Air Canada revoit ses liens avec Jazz

(PC) — Air Canada revoit ses liens commerciaux avec sa filiale Air Canada Jazz. Jusqu'à présent, l'entente entre Air Canada et Air Canada Jazz prévoyait un partage des revenus tirés de la vente des billets avec correspondance entre Air Canada et Air Canada Jazz. En vertu du nouveau modèle retenu, Air Canada Jazz sera désormais rétribuée pour chaque vol exploité pour le compte d'Air Canada. Par ailleurs, Air Canada se chargera dorénavant de l'ensemble des activités commerciales passagers et fret, de la tarification et de la planification du réseau, tandis qu'Air Canada Jazz conservera la responsabilité de l'exploitation et du service clientèle. Air Canada soutient que ce nouveau modèle est utilisé avec succès par la plupart des grandes compagnies aériennes américaines dans leurs rapports avec leurs transporteurs régionaux. Avec ces changements, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août, Air Canada prévoit réduire ses coûts et gagner en productivité et en valeur.

### Conflit chez Vidéotron

## Henri Massé demande l'intervention de la CDPQ

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Inquiet du traitement réservé à ses membres, le président de la FTQ demande à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) d'intervenir auprès des dirigeants de Vidéotron avant que le conflit ne s'étende à d'autres secteurs.

Henri Massé a pris la parole lors d'une manifestation des syndiqués de Vidéotron qui se tenait hier midi devant les locaux du *Journal de Montréal*. Vidéotron et *Le Journal de Montréal* sont tous deux la propriété de Quebecor, dirigée par Pierre Karl Peladeau. «On savait que le dossier serait extrêmement difficile à régler, mais il est en train de devenir une cause nationale», a insisté Henri Massé.

En arrêt de travail depuis près de deux mois, les 2200 employés de Vidéotron sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), lequel relève de la FTQ. Il s'agit de sa première intervention dans ce dossier.

On sait que le président de la FTQ siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt, principal partenaire de Quebecor dans l'achat de Vidéotron. S'il affirme avoir déjà fait valoir son point de vue aux gestionnaires de la Caisse, Henri Massé croit qu'une sortie publique s'imposait. «La Caisse n'a pas le droit d'être complice d'une stratégie semblable.»

### Rigidité des patrons

M. Massé dénonce la rigidité des patrons de Vidéotron et, surtout, le fait qu'ils passent outre la loi provinciale interdisant l'embauche de briseurs de grève. «L'entreprise devrait être sous juridiction provinciale et non fédérale. On dit que leurs scabs sont légaux, mais c'est tout l'esprit de la loi québécoise qui est violé. Et je ne parle pas des 350 "gorilles" qu'ils ont embauchés pour s'occuper de la sécurité.»

Le président de la FTQ réclame maintenant le retour à la table de négociations pour y parler «sérieusement». M. Massé n'a cependant pas sollicité directement une rencontre avec Pierre Karl Peladeau, comme il l'avait fait ce printemps lors de la grève chez Bombardier. «Nous ne sommes pas rendus là. Mais il y a des messages qui passent autrement.» Il est convaincu que les pourparlers peuvent reprendre, que ce n'est qu'une question de bonne volonté des deux partis.

«Lors de la vente de Vidéotron, le SCFP avait privilégié l'option Rogers, se souvient Henri Massé. La Caisse et Quebecor nous avaient alors vanté les vertus de la convergence. Jamais ils n'ont mentionné que les conditions de travail étaient trop rigides. On peut croire que Quebecor a payé trop cher pour la transaction, mais on pense que les dirigeants se vengent sur d'autre monde que sur les salariés.»

Avec la Presse canadienne

### Conférence de Montréal

## Il est temps de créer une organisation mondiale de la concurrence

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Les fusions d'entreprises ont augmenté considérablement dans la mouvance des économies nationales vers la mondialisation et le temps semble venu d'instituer une organisation internationale à laquelle les bureaux de la concurrence de tous les pays seraient reliés en vue d'établir une compatibilité entre eux. Cela apparaît désormais comme une nécessité aux yeux de quelques-uns parmi les plus importants commissaires à la concurrence dans le monde.

La Conférence de Montréal s'est terminée hier sur le thème des fusions et acquisitions internationales dans la perspective «d'aider pour une réconciliation des régimes nationaux et des marchés mondiaux». Les conférenciers étaient Mario Monti, commissaire à la concurrence de l'Union européenne, Timothy Muris, président de la Federal Trade Commission des États-Unis, et Fernando Sánchez Ugarte, commissaire à la concurrence du Mexique.

### Régimes nationaux

Konrad von Finckenstein, commissaire à la concurrence du Canada, a pour sa part posé le problème dans les termes suivants: les pays réalisent que, pour jouer un rôle à l'échelle mondiale, ils ont besoin d'un régime concurrentiel chez eux. Quatre-vingt-dix pays ont une forme de droit de la concurrence et plus de 60 ont des régimes d'examen des fusions. Evidemment, les structures économiques et politiques, ainsi que leurs cultures et traditions juridiques divergentes font qu'ils possèdent parfois des

régimes d'examen de fusions substantiellement différents. On note par exemple des différences dans les exigences de dépôt et de notification, ainsi que dans les dispositions sur la confidentialité. Tout cela représente des coûts énormes pour les entreprises.

Le mandat d'un bureau de concurrence consiste à s'assurer que son marché national demeure concurrentiel après le fusionnement, mais l'impact d'un fusionnement est souvent différent sur différents marchés, même lorsque les mêmes critères et règles sont appliqués. M. Muris donne l'exemple du sport où les arbitres portent des jugements différents sur des gestes et événements semblables, en appliquant les mêmes règlements.

Les États négocient cependant des ententes bilatérales sur la question de la concurrence. Un tel accord existe depuis 1991 entre les États-Unis et l'Union européenne. Il y en a aussi un entre le Canada et les États-Unis, entre le Mexique et le Canada, et un autre entre les États-Unis et le Mexique. En outre, plusieurs organisations traitent de concurrence à l'échelle internationale, comme l'OCDE et l'OMC.

Mais il n'y a aucune organisation qui inclut tous les organismes qui se dévouent uniquement à la concurrence autour du monde. Les conférenciers considèrent qu'il y a nécessité d'en créer un. À cette fin, une organisation virtuelle a été mise sur pied en prévision d'une première conférence à Naples en octobre prochain et une autre à Mexico l'an prochain.

Cet organisme international pourrait établir un certain

nombre de principes de base auxquels tous seraient tenus de souscrire; l'établissement des procédures et des pratiques des bureaux de concurrence nationaux serait plutôt laissé au choix de chaque pays.

Parallèlement à cette démarche internationale, une révision des régimes de concurrence en place est en cours à certains endroits, dont l'Union européenne qui a préparé un livre vert sur le sujet et qui a reçu 114 documents qui servent à l'élaboration de sa nouvelle politique. Le Canada et les États-Unis considèrent que leur système actuel fonctionne bien. L'Union européenne et le Canada font un pas vers la convergence en concluant une entente permettant l'échange de personnel.

Les commissaires à la concurrence trouvent par ailleurs remarquable qu'il y ait si peu de dossiers de fusions qui soient refusés par les pays. Yvan Alaïre, professeur et ex-haut dirigeant de Bombardier, compare ce phénomène à celui des avions qui tombent rarement mais dont on parle beaucoup lorsqu'un appareil s'écrase.

### Jean-Marie Messier se fait remplacer

La Conférence de Montréal s'est terminée par une allocution de Bernard Spitz, vice-président de Vivendi Universal, qui remplaçait son président, Jean-Marie Messier, qui a d'autres chats à fouetter par les temps qui courent. M. Spitz n'a fait aucune allusion aux malheurs de cette importante société qui est la somme de plusieurs fusions. Il a plutôt parlé d'un autre sujet déjà abordé par M. Messier et qui avait causé de vives réactions en France: l'exception culturelle.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

## Avis public

Commission des transports du Québec

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Cet espace est réservé par la Commission des transports du Québec pour informer les personnes intéressées par les demandes introduites à la Commission, et qui doivent être publiées conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec (art. 17). Cette rubrique contient également l'information concernant les entreprises sanctionnées par la Commission des transports du Québec en vertu de la Loi sur les transports, la Loi sur le transport par taxi, la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et des règlements en décaulant. Dans la section "Avis divers", la Commission publie les renseignements utiles à la clientèle.

LE TEXTE COMPLET ET INTÉGRAL D'UNE DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉ À NOS BUREAUX. LES DÉCISIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES À NOS BUREAUX OU SUR NOTRE SITE INTERNET.

TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE PRÉSENTER

DES OBSERVATIONS POUR APPUYER OU S'OPPOSER À L'UNE OU L'AUTRE DES DEMANDES FIGURANT CI-DESSOUS, DISPOSE D'UN DÉLAI DE 10 JOURS DE LA DATE DE LA PUBLICATION POUR LE FAIRE EN S'ADRESSANT AUX BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS. CES OBSERVATIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES DES FRAIS REQUIS.

La Commission vous permet d'obtenir la cote des personnes inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de trois façons différentes :

- en visitant notre site web;
- en utilisant notre système de réponse vocale interactive aux numéros habituels du service à la clientèle;
- en contactant notre personnel préposé aux renseignements durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

Bureau de Québec : (418) 643-5694  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal : (514) 873-6424  
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1

Ligne sans frais : 1-888-461-2433

Site web : www.ctq.gouv.qc.ca

Nos heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 exception faite du mercredi où les services à la clientèle sont offerts de 10 h à 16 h 30.

### SANCTIONS : SÉCURITÉ

Les Entreprises forestières J.T. inc. de Lac-Bouchette est déclarée partiellement inapte.  
Attribution d'une cote «conditionnel».  
Décision QCRCO-00287

### DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE

#### AUTOBUS

M02-07496-6  
AUTOBUS SCOLAIRES G & N INC.  
5840, Hudson Road

Montréal QC H3S 2G5  
PROC. : FLYNN, RIVARD  
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTÉRÊTS  
9-M-000048-001B  
TRANSPORT NOLISÉ

Q02-04046-6

9004-8281 QUÉBEC INC.  
(Tours Côte de Beauport-Mont Ste-Anne)  
14, rue Thomassin  
Saint-Joachim QC G0A 3X0  
PROC. : FLYNN, RIVARD  
MODIFICATION DE PERMIS : Urbain  
5-Q-001176-001C

Territoire : Saint-Ferréol-les-Neiges, Beauport, Sainte-Anne-de-Beaupré

Catégorie : A5-A6

Date de fin : 14 janvier 2003

Abonnement : 5-Q-001176-002B

Territoire : De Beauport au centre de ski du Mont Sainte-Anne pour les résidents des établissements suivant : Au pied du Mont Sainte-Anne, Les locations le Platel de Beauport Inc., Société de Gestion Cap aux Pierres (Hôtel Val des Neiges), Hébergement Mont-Sainte-Anne B.B.F. Inc.

(Condo Val des Neiges)

Catégorie : A4-A5-A6

Date de fin : 6 mai 2004

Abonnement : 5-Q-001176-009A

Territoire : Du Mont-Sainte-Anne à Beauport au Massif de la Petite-Rivière-Saint-François à Petite-Rivière-Saint-François et retour

Catégorie : A5

Date de fin : 9 décembre 2006

Nolisé : 5-Q-001176-003C

Territoire : Saint-Tite-des-Caps, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beauport

Château-Richer, L'Ange-Gardien, Boischatel

Date de fin : 20 décembre 2006

Désire ajouter la catégorie 2 à tous les permis décrits ci-haut avec la condition et restriction suivante : L'utilisation d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des autobus construits sur un châssis de camion dont le moteur ne fait pas saillie à l'avant.

AVIS DIVERS ET INFORMATION GÉNÉRALE

La secrétaire de la Commission M<sup>me</sup> Natalie Lejeune

AVIS  
Veuillez prendre note qu'à l'entrée en vigueur du Règlement sur les services de transport par taxi (décret-690 2002), le 30 juin 2002, en plus des frais d'étude, les droits suivants seront applicables.

Droit de délivrance (par permis) 250 \$  
Ce droit est abaissé à 25 \$ lorsqu'une autorité municipale ou supramunicipale impose un droit additionnel pour l'obtention d'un permis de propriétaire de taxi sur son territoire.

Droit de transfert (par permis) 250 \$

Droit de spécialisation (par permis) 250 \$

Droit d'acquisition d'intérêt 250 \$

Québec

On prépare l'avenir

LE MARCHE DES BOURSES

Table A: Market indices including S&P 500, Dow Jones, and various regional indices with their respective values and changes.

Table B: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table C: Market indices including FTSE 100, DAX, and other European market indices.

Table D: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table E: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table F: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table G: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table H: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table I: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table J: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table K: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table L: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table M: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table N: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table O: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table P: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table Q: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table R: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table S: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table T: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table U: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table V: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table W: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table X: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table Y: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table Z: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AA: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AB: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AC: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AD: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AE: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AF: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AG: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AH: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AI: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AJ: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AK: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AL: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AM: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AN: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AO: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AP: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AQ: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AR: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

Table AS: Market indices including Nikkei, Hang Seng, and other Asian market indices.

TORONTO

Les titres, transférés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres « a » et « b » différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou « p » action privilégiée; « v » actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; « u » unité de capital-actions; « v » dividende variable; « wt » ou « w » bon de souscription (warrant); « z » lot brisé.

LES COTES NEW YORK
TSX 7145,61 (+71,80)
Dow Jones 9243,26 (+26,66)
DOLLAR OR 1\$ canadien (-0,18) à New York 313,50\$US (-5,70)
65,95 €US

LES DEVISES
Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens.
Atrique du Sud (rand) 0,1527
Arabie Saoudite (riyal) 0,0179
Israël (shekel) 0,0259
Jamaïque (dollar) 0,0339
Autriche (peso) 0,00333
Japon (yen) 0,012678
Argentine (peso) 0,0013
Liban (livre) 0,00126
Bahamas (dollar) 1,5263
Maroc (dirham) 0,1473
Barbade (dollar) 0,7040
Mexique (peso) 0,1616
Bermudes (dollar) 1,5263
Nouvelle-Zélande (dollar) 0,7657
Brésil (real) 0,5023
Pérou (sol) 0,4453
Caribbes (dollar) 0,5622
Philippines (peso) 0,0308
Chili (peso) 0,00223
Pologne (zloty) 0,3823
Chine (renminbi) 0,1686
Rép. dominicaine (peso) 0,0903
Colombie (peso) 0,00047
Rép. tchèque (couronne) 0,0530
Corée (won) 0,001293
Royaume-Uni (livre) 0,7178
Costa Rica (colon) 0,004332
Russie (rouble) 0,0483
Égypte (livre) 0,3368
Singapour (dollar) 0,6766
États-Unis (dollar) 1,5182
Suède (couronne) 0,7078
Europe (euro) 1,5018
Suisse (franc) 1,0186
Hong Kong (dollar) 0,0565
Taïwan (dollar) 0,0463
Inde (roupie) 0,1994
Thaïlande (baht) 0,0274
Indonésie (roupie) 0,00033
Turquie (lira) 1,3882
Indonésie (roupie) 0,00187
Venezuela (bolivar) 0,00115



J. Au Sep Oct Nov Déc Jan Fév Mar Avr Mai Juin 28 Jun 7145,61

La Bourse de Toronto
Standard & Poors TSX 161794
Canadian Smlcap 495,21
Canadian MidCap 463,20
60 Index 120790
60 Capped Index 120790
Cdn Consumer Discretionary 11339
Cdn Consumer Staples 2405
Cdn Div Metals & Mining 3881
Cdn Energy 11486
Cdn Financials 21021
Cdn Healthcare 3484
Cdn IT 54539
Cdn Industrials 10668
Cdn Real estate 35784
Cdn Telecom Services 139
Cdn Utilities 3055

S&P COTI 15144
30 Industrielles 331583
20 Transports 21230
15 Services publics 29981
65 Dow Jones Composé 382695
Composite NYSE 533,07
Indice AMEX 892,99
S&P 500 989,82
NASDAQ 1463,21

Les plus actifs de Toronto
Compagnies Volume (000) Haut (S) Bas (S) Ferm. (S) Var. (S) Var. (%)
NORTEL NETWORKS 46638 2,40 2,13 2,20 +0,08 3,8
UNITED SGP TSX 60 13,40 40,40 39,42 40,35 +0,55 1,4
KINROSS GOLD CP 7374 3,60 3,23 3,40 -0,22 -6,1
BOMBARDIER INC 5367 13,00 12,42 12,60 +0,06 0,5
BCE INC 5033 27,00 25,26 26,39 +1,20 4,8
BARRICK GOLD CP 4276 29,96 29,75 28,53 -1,02 -3,4
ENCAN CP 3851 47,15 45,25 46,70 +1,45 3,2
BEMA GOLD CP 3394 2,18 1,93 2,02 -0,17 -7,8
PLACER DOME INC 3338 17,95 16,92 17,00 -0,88 -4,9
TVX GOLD CP 3296 2,06 2,12 2,05 -0,13 -5,7

Les plus actifs du Canadian Venture
Compagnies Volume (000) Haut (S) Bas (S) Ferm. (S) Var. (S) Var. (%)
AMER BONAZZA GOLD/01 0,20 0,18 0,19 -0,02 -10,0
BATEL TELECOM CP 734 0,01 0,01 0,01 -0,01 -8,6
ANTOPE RES INC 603 0,38 0,33 0,38 +0,03 8,7
SCIRIAT 496 0,26 0,25 0,25 +0,02 8,7
ZEO-TECH ENV INC 404 0,16 0,11 0,11 0,05 0,5
PAN ASIA MFG INC 423 0,05 0,05 0,05 -0,01 -2,0
ENBLAS PROD INC 382 0,07 0,07 0,07 0,00 0,0
CANTEX MINE DEVL 364 0,07 0,07 0,07 0,00 0,0
NEW BLUE RIBBON 364 0,06 0,06 0,06 -0,01 -14,3
IMA EXPLOR INC 350 0,61 0,46 0,47 -0,16 -25,4

decisionplus.com
Procurez vous une Vision du marché boursier
Téléphone: (514) 392-1366 • Sans frais: 1-877-392-1366
www.marketvision.com

INDICES QUÉBÉC

Table with 5 columns: Date, Fermeture, Variation journalière, Variation journalière (%), Variation depuis le 1er janvier. Includes indices like IQ-30, IQ-150, and various sector indices.

INDICE - Québec (16 000) www.iq30-iq150.com
Une initiative du Département de finance et de l'Université de Sherbrooke et de l'ITREC.

LE DEVOIR

# ÉCONOMIE

Bâtir son portefeuille  
au jour le jour  
sur Internet avec...

...Claude Chiasson

Pour s'inscrire:  
www.globetrotter.net/proplacement



## Payer ou non ses dettes avant de prendre sa retraite

**V**oici quelques questions concernant des dépenses (à faire ou à éviter) avant et à la retraite. Je compte prendre une préretraite dans trois ans, soit à l'âge de 57 ans. J'aurai alors un revenu brut de près de 40 000 \$ par année (composé à moitié d'une rente de retraite et à moitié de revenus de REER), peut-être un peu plus si je réussis à travailler à mon compte. Je possède de plus un duplex, avec un appartement en location, sur lequel il me reste quelque 15 000 \$ d'hypothèque que je pourrais finir de payer avant ma retraite. Par contre, j'envisage pour les prochaines années des travaux nécessaires (toit, peinture extérieure) qui coûteront quelque 8000 \$ et, éventuellement, plus tard, d'autres rénovations, d'environ 15 000 \$, moins urgentes mais qui devraient ajouter à la valeur de ma maison (portes et fenêtres du devant). Dois-je m'en tenir aux rénovations absolument nécessaires et essayer de liquider mon hypothèque au plus tôt? Ou, au contraire, sachant que je peux déduire la moitié des dépenses de ma maison de mes revenus imposables (soit une déduction d'environ 3500 \$ par année dont 800 \$ imputables aux intérêts sur hypothèque), conserver une hypothèque plus élevée et placer autrement l'argent non dépensé? Je compte par ailleurs remplacer bientôt ma voiture et la payer en trois ans. Je n'ai pas de dettes autres que celles-ci. Je me sens tiraillée entre l'envie de liquider au plus tôt toutes mes dettes pour ne plus avoir de paiements mensuels élevés à ma retraite et celle de continuer à «investir» en me disant que je récupérerai cet argent à la vente de celle-ci, si besoin.



Claude Chiasson

vos salaire actuel est plus élevé que vos revenus de retraite anticipés et, donc, sujet à un taux d'imposition plus élevé.

Quant à l'achat d'une automobile, il est probable qu'à la retraite vous l'utiliserez moins. Aussi est-il avantageux d'envisager l'achat d'une voiture usagée de quelques années avec peu de millage (70 000 kilomètres environ). Vous éviterez ainsi la forte dépréciation des deux à trois premières années de vie d'une automobile neuve; c'est de l'argent carrément jeté par la fenêtre.

Côté placement, vous verrez à investir 50% de votre REER dans les titres à revenus fixes de grande qualité. Le reste pourra se composer uniquement d'actions à dividende élevé (taux annuel de 3% et plus; évitez cependant les taux de dividende élevé, de 6% et plus, car cela peut signifier que le versement de dividende est à risque) de grandes entreprises canadiennes (y investir de façon à participer à trois secteurs distincts de notre économie).

Enfin, au moment de prendre votre retraite, voyez à établir avec un conseiller un plan de retraits à long terme de votre REER. Les retraits annuels (ils devront commencer dès le début de votre retraite et, donc, bien avant que vous atteigniez l'âge de 69 ans où vous devez convertir votre régime en rentes ou en FERR) ne devraient pas excéder les revenus de placement annuels estimés du régime, de façon à préserver le capital le plus longtemps possible. Le plan de retraits du REER doit reposer sur des hypothèses prudentes, tels un taux d'inflation annuel moyen de 2,5 à 3% et un rendement composé annuel de 5 à 6% et une espérance de vie adéquate (autour de 80 ans si vous êtes en santé). Pour la première année du plan de retraits, fixez le montant retiré à un niveau suffisamment faible que vous pourriez, au cours des années subséquentes, ajuster à l'inflation annuelle. Votre courtier ou planificateur sera en mesure d'établir le retrait annuel initial pour préserver le capital de votre régime le plus longtemps possible durant votre retraite.

Quelle stratégie vous semble la meilleure?

Merci.  
C. B.  
Sainte-Foy

À la retraite, il est à mon avis impérieux de ne plus avoir de dette. À ce stade, votre objectif de richesse est atteint. Votre niveau de vie potentiel connu. Une fois à la retraite, le défi consiste à tirer des revenus de placement adéquats de votre avoir et de protéger celui-ci contre des pertes et contre une réduction du pouvoir d'achat due à l'inflation. Cela, c'est à la retraite.

Dans votre cas, il reste trois ans avant d'y arriver. Vous devriez, durant ces trois années, rembourser le solde de votre hypothèque même s'il n'est pas très élevé. Et, de grâce, évitez d'hypothéquer votre propriété pour investir à la Bourse ou dans toute autre valeur mobilière. Comme vous pouvez le constater à la lumière des événements récents survenus au sud de notre frontière (comptabilité frauduleuse et faillites), la Bourse n'est pas un havre de paix, ni de parfaite sécurité. Aussi faut-il éviter d'en amplifier le risque en recourant à la dette pour y investir.

Le remboursement de votre dette, vous le ferez tout en cotisant si possible le maximum permis au REER. Les reports d'impôt résultant de la cotisation pourront servir à réduire le solde de votre hypothèque.

Quant aux dépenses de rénovation, voyez à effectuer celles (toiture, peinture, etc.) pouvant être comptabilisées dans vos frais d'exploitation dans l'année où elles sont faites de façon à créer les déficits d'exploitation de votre duplex les plus élevés possibles le temps que vous travaillez (je présume que

J'ai fait une brève recherche sur Internet, mais en vain. Il existe bien des calculatrices REER pour déterminer le montant à cotiser pour accumuler une valeur désirée X du REER à la retraite. Mais point d'outil permettant d'établir les retraits annuels pouvant être effectués du régime au moment de prendre sa retraite. Peut-être que les institutions financières n'ont pas intérêt à inciter leurs clients à effectuer de tels retraits du régime, du moins pas avant l'âge de 69 ans, soit au moment où le REER doit être converti en FERR ou en rentes.

Pourtant, beaucoup de nouveaux retraités devront effectuer de tels retraits, et ce, dès la première année de leur retraite, question de maintenir un niveau de vie adéquat. C'est d'ailleurs pourquoi il est impérieux pour tout retraité d'établir dès le début de la retraite un plan de retraits annuels à long terme du régime. Des retraits qui doivent être établis convenablement (selon des hypothèses réalistes) afin d'éviter un épuisement trop rapide du capital.

Une fois les retraits annuels établis, vous verrez alors comment les retirer: directement du compte ou en convertissant votre REER en tout ou en partie en rente ou en FERR.

Planificateur financier, conseiller financier et courtiers en valeurs mobilières ayant une formation en planification financière sont en mesure (je l'espère) d'établir un tel plan. Vous pouvez également le confectionner vous-même en utilisant une feuille financière telle que Excel, Quattro, Lotus, etc. Vous indiquez le solde du début de votre REER, auquel vous ajoutez l'intérêt annuel qu'il rapporte et la cotisation annuelle s'il y a lieu. Puis vous soustrayez de ces montants le retrait annuel prévu, ce qui vous donnera le solde de la fin du REER. Vous répétez l'exercice pour chacune des années de retraite, jusqu'à l'âge d'au moins 80 ans. Vous verrez à ajuster le retrait annuel établi pour la première année au taux d'intérêt annuel d'inflation pour les années subséquentes. Une fois le modèle en place, vous êtes en mesure de faire varier le retrait initial de la première année et de constater de visu son impact sur le solde de votre REER pour les années subséquentes. À vous alors d'inscrire le retrait annuel de la première année qui, une fois ajusté à l'inflation, vous permettra de conserver intact le capital de votre régime pour une bonne partie de votre retraite.

Pour avoir une idée de ce que peut rapporter votre REER s'il est converti en rente, vous devez consulter un courtier en rentes qui est, à mon avis, le seul à pouvoir vous donner objectivement le poids de ce marché passablement imparfait (c'est-à-dire que la rente offerte pour une valeur donnée du REER peut varier sensiblement d'une compagnie d'assurance à une autre).

Les lecteurs qui désirent poser des questions à notre chroniqueur peuvent lui écrire à l'adresse suivante:  
claude.chiasson@globetrotter.net.

On peut retrouver cette chronique sur le site www.globetrotter.net.



### La nécessité d'un plan de retraits à long terme du REER

À la suite de votre chronique intitulée «Échanger une rente contre un montant forfaitaire, un pensez-y bien», voici quelques questions.

Y a-t-il un site Internet qui possède une calculatrice me permettant de déterminer (approximativement) le montant de rente viagère ou de FRV que je pourrais retirer mensuellement ou annuellement en fonction d'un montant donné accumulé dans le REER?

Je réalise que la question de savoir si l'achat d'une rente viagère est ou non une sage décision dépend de beaucoup de facteurs (entre autres des taux d'intérêt en cours au moment de l'achat). Mais je veux simplement ici avoir une idée approximative de ce que mon REER pourrait me procurer en revenus fixes pour ma durée de vie au moment de l'achat.

Mille mercis.  
L. B.

### Perte de valeur d'Algroup

## Alcan prévoit inscrire une charge de 1,3 milliard

PRESSE CANADIENNE

Alcan inscrira une perte nette substantielle pour son deuxième trimestre qui prendra fin demain, en raison d'une charge de 1,3 milliard liée à la perte de valeur d'Algroup depuis son acquisition en 2000 dans le cadre d'une transaction de 3,4 milliards \$US en actions.

Le géant de l'aluminium a néanmoins fait savoir hier que son bénéfice d'exploitation — en excluant donc la charge exceptionnelle — se situera vers le haut de la fourchette annoncée, qui allait de 35 \$US à 45 \$US par action. Les marchés boursiers ont accueilli avec enthousiasme cette annonce, propulsant l'action d'Alcan à 57,16 \$ en après-midi à la Bourse de Toronto, soit une augmentation de 2 \$ ou de près de 4 %.

La charge hors trésorerie de 748 millions \$US — ou 1,3 milliard \$CAN — est rendue nécessaire par les nouvelles règles comptables qui ne permettent plus d'amortir sur une longue période les écarts d'acquisition (la différence entre la valeur réelle des actifs acquis et le prix payé par l'acquéreur). Elle reflète également, selon Alcan, «le déclin des conditions sur les marchés [...] au cours de la période comprise entre la fusion avec Algroup en octobre 2000 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002».

Alcan a précisé que cette charge n'affectera en rien sa trésorerie ainsi que sa croissance.

Puisque le bénéfice d'exploitation pour le deuxième trimestre devrait se situer aux environs de 140 millions \$US, la charge exceptionnelle de 748 millions \$US devrait se traduire par une perte nette de quelque 600 millions \$US. Les analystes et les investisseurs boursiers ont toutefois accordé peu d'importance à cette charge, retenant surtout le fait que l'entreprise atteindra la cible supérieure de son bénéfice d'exploitation.

«Cette charge ne change rien à notre évaluation de la compagnie», a dit Stephen Bonnyman, de la firme Marchés mondiaux CIBC.

Greg Barnes, analyste de l'industrie minière pour la firme Canaccord Capital, a pour sa part souligné les réductions de coûts réalisées par Alcan. «Évidemment, le marché traverse une mauvaise période et ils [les dirigeants d'Alcan] doivent en tenir compte [dans la comptabilité de l'entreprise]», a dit M. Barnes.

«Nos perspectives pour l'aluminium sont moins reluisantes que pour le cuivre ou le nickel, notamment. Mais s'ils continuent de réduire leurs coûts comme ils semblent l'avoir fait [au deuxième trimestre], ce sera bon pour le cours de l'action», a-t-il ajouté.

### Projet en Alberta

Calgary (Reuters) — Canadian Natural Resources, troisième producteur pétrolier canadien, a annoncé hier avoir proposé ses services pour construire un projet de huit milliards visant l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, déjà l'objet d'une in-

tense activité. Si les autorités acceptent le projet, la société commencera la production en 2007 au rythme de 110 000 barils par jour (bpj), pour éventuellement atteindre les quelque 232 000 bpj en 2011. Ce projet est l'un des nombreux projets prévus dans la région au cours des 15 prochaines années.

### EN BREF

Obtenez des

# cotes en temps réel

pour aussi peu que

## 9,95 \$ par mois

plus royautés.

514 392 1366  
1 877 392 1366  
995.decisionplus.com

decisionplus.com

### ANALYSE TECHNIQUE

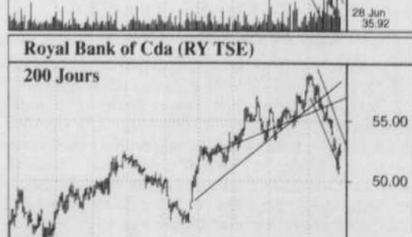
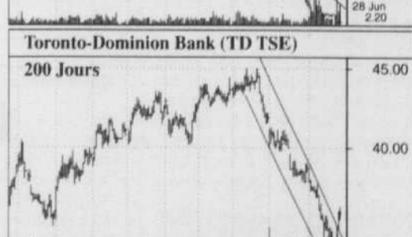
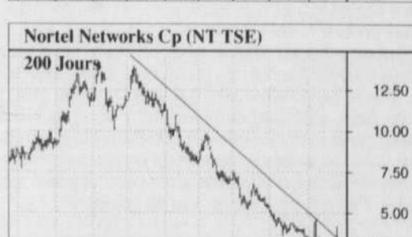
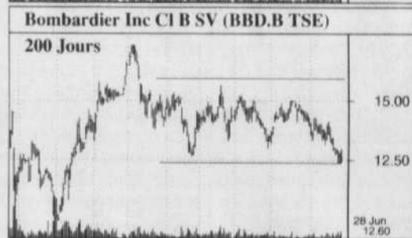
## Laissez passer l'orage

Michel Carignan

**P**resque tous les secteurs sont baissiers, à l'exception des aurifères et de l'énergie. Dans le premier cas, la correction s'était estompée et le secteur est demeuré en reprise faible. Surveillez un revirement baissier mais les chances sont bonnes que le secteur résiste comme valeur refuge. Pour ce qui est de l'énergie, le secteur a échappé au couteau des vendeurs mais plafonne. Le titre de Talisman (TSETLM) montre la situation. Conservez au-dessus de 65 \$ mais diminuez dans le cas où le secteur viendrait lui aussi à percer son support. En général, parmi les autres secteurs tous maintenant baissiers, un petit pourcentage de titres résistent encore. Bombardier (TSE BBD.B) est de ceux-là. Remarquez son déplacement de côté depuis février, contenu dans trois cycles de 12,50 \$ à 15,50 \$. Plus le mouvement se poursuit, plus il devient important. Une règle technique dit que, plus longtemps et plus souvent un support et une résistance sont testés, plus important sera le mouvement haussier ou baissier lorsque la formation sera brisée. Tirez-en vos conclusions. Du côté des baisses marquées, Nortel (TSE NT) et Shaw Communication (TSE SJRB), parmi tant d'autres, continuent à percer de nouveaux supports. Toutes les banques piquent du nez pour aller rejoindre le mouvement baissier que la Banque TD a subi depuis deux mois. L'ironie de la chose est que la TD s'en vient à leur rencontre.

Bon! On fait quoi à partir d'ici? Mille fois bravo à ceux qui ont pris des profits en haut, qui ont diminué ou liquidé leurs positions à mesure que les secteurs et les titres ont inversé leur tendance. Bien heureux ceux qui ont participé à la poussée des aurifères ces derniers mois.

Maintenant, sachez surveiller le bon moment pour acheter, c'est-à-dire quand le marché se stabilisera vraiment et que secteur par secteur les titres recommenceront à être accumulés par les institutions. Malheureux sont ceux qui ont regardé le marché devenir baissier sans agir. Ils en sont maintenant quittes pour attendre que ça remonte. Attention! Certains ne remonteront pas.



### LES TAUX D'INTÉRÊT

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 27 juin 2002 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières.

Banques	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
HSBC Canada	1,00	2,00	3,25	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Nationale	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Royale	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Scotia	1,00	2,00	3,50	4,50	5,75	5,55	6,60	7,25
TD	1,10	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
B. Montréal	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
CIBC	1,00	2,00	3,00	4,25	5,75	5,55	6,60	7,25
Desjardins*	1,00	2,00	3,00	4,25	5,50	5,55	6,75	7,40

\* Taux suggéré par la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Fiducies	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
Desjardins	1,00	2,00	3,00	4,25	5,50	5,55	6,75	7,40
Gr. Investors	—	2,00	3,00	4,25	5,50	5,55	6,75	7,40
London Life	—	2,40	3,70	4,38	5,50	5,45	6,67	7,40

## Groupe Telecom obtient sa protection aux États-Unis

REUTERS

Toronto — Le fournisseur de services téléphoniques Groupe Telecom a obtenu hier d'une cour américaine la protection contre ses créanciers jusqu'au 8 juillet, a déclaré le groupe. Cette décision de la cour américaine intervient après celle de la Cour de l'Ontario qui lui avait accordé mercredi la même protection.

Groupe Telecom avait déclaré un peu plus tôt dans le mois qu'il s'attendait à ne pas être en mesure de respecter les termes de ses en-

gagements de prêts. Des pourparlers étaient en cours avec ses bailleurs de fonds.

Le fournisseur de services téléphoniques comparaitra de nouveau, avant le 8 juillet, devant une cour américaine pour une extension de sa protection judiciaire. GT, qui gère un réseau national de fibre optique, avait indiqué mercredi que l'ordre de la cour lui permettait de suspendre le remboursement de sa dette pendant l'élaboration du plan de restructuration. Trois cent soixante emplois ont été supprimés dans le cadre du plan de restructuration.

## É D I T O R I A L

## Scepticisme

Le premier ministre du Canada avait promis que le Sommet du G8 à Kananaskis se pencherait sur le sort de l'Afrique. Il a tenu parole et, vu le nombre de dossiers chauds sur la scène internationale, Jean Chrétien a accompli là un tour de force. Cela dit, le plan d'action sur lequel se sont entendus les chefs d'État reste vague, trop vague. On y cherche en vain les engagements concrets évoqués au cours des dernières semaines.

Il n'y a rien d'humain qui puisse être considéré parfait, a diplomatiquement laissé tomber le président nigérian Olusegun Obasanjo jeudi, à l'issue de l'annonce des mesures d'aide des Huit à l'Afrique. Comme son collègue sénégalais, Abdoulaye Wade, le président nigérian a insisté sur le fait que le plan représentait un point de départ et non une fin en soi. Il a parfaitement raison. Mais ce «départ» ne contient malheureusement pas d'engagement chiffré. Le premier ministre canadien aurait voulu que ses invités s'engagent à verser à l'Afrique la moitié au moins de l'augmentation du budget d'aide annoncée plus tôt cette année, c'est-à-dire six milliards \$US d'ici 2006. Mais le président américain n'a pas voulu suivre, de sorte que le communiqué final insiste sur la bonne volonté de chaque pays.

En fait, s'il y a eu un favori cette année, ce n'est pas un pays africain mais plutôt la Russie, dont la politique pro-occidentale, depuis le 11 septembre, a été dûment récompensée ces jours derniers avec une offre de 20 milliards étalés sur dix ans. Ce montant servira à supprimer les armes de destruction massive de l'ex-URSS.

Mais revenons à l'Afrique. Le geste le plus concret prend la forme d'une rallonge de un milliard de dollars d'allègement de la dette des pays les plus pauvres de la planète, dont 22 sur 42 sont africains. Pour le reste, on retrouve dans la déclaration finale un condensé d'initiatives déjà annoncées. En bref, l'engagement est avant tout politique. Le premier ministre Tony Blair a bien résumé la situation en disant que le sommet enverra un message d'espoir au continent.

Les discussions se sont articulées autour du NEPAD, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont l'initiative revient à quatre chefs d'État africains. Le plan cherchait à rompre avec 40 ans d'indépendance fondée sur la mouvance socialiste et le rôle de l'État et avec deux décennies d'aide inefficace. Les hommes politiques africains avaient évalué à 64 milliards la somme nécessaire à la réalisation de leur projet, en aide certes mais aussi en investissements, en commerce et en fonds publics africains. On est loin du compte.

Le NEPAD est inédit parce que, pour la première fois, les dirigeants africains reconnaissent les ravages d'un leadership souvent médiocre. Ils promettaient de favoriser la «bonne gouvernance» en mettant sur pied un système d'évaluation des régimes africains. Voilà une promesse intéressante, dont il faut espérer qu'elle se concrétisera. Car, il faut bien le dire, jusqu'à présent, l'acceptation plus ou moins tacite de régimes corrompus a été plus fréquente que leur dénonciation. Le Zimbabwe en fournit une excellente illustration. Combien de gouvernements ont dénoncé la violence et la fraude électorale ayant marqué, en mars dernier, la réélection de Robert Mugabe?

Mais ce sont les pays du G8 qui soulèvent aujourd'hui le plus grand scepticisme. Ces derniers se disent prêts à encourager l'investissement privé en Afrique. Soit. Mais n'oublions pas que l'entrée de l'Afrique dans la grande ronde libre-échangiste restera illusoire si des efforts colossaux ne sont pas d'abord consentis en santé et en éducation.

Dans ces deux secteurs, les chefs d'État des pays riches ont réitéré leur volonté d'aide mais sans accompagner leurs belles paroles d'engagements financiers. Ainsi, ils continueront à soutenir le Fonds mondial de lutte contre le sida. Ils continueront de soutenir que les enfants du continent noir aient accès à l'école primaire d'ici à 2015. On peut rêver.

Le premier ministre canadien s'est pour sa part engagé à éliminer les tarifs sur la plupart des importations provenant des 48 pays les moins avancés, dont 34 sont africains. Voilà un minimum de cohérence, dont on aurait souhaité qu'il soit imité par les autres membres du G8. Il est particulièrement décevant de constater que les États-Unis et la France, pour ne nommer que ceux-là, ne sont pas prêts à réduire leurs subventions aux agriculteurs. Comment peut-on affirmer vouloir aider l'Afrique et en même temps rendre plus difficile l'accès des produits africains dans son pays?

Le président français, qui sera l'hôte du prochain sommet, l'an prochain, a déclaré que l'Afrique y serait au menu. D'ici là, les organisations représentant la société civile devront continuer de faire pression pour que le sort du continent le plus démuné de la planète devienne réellement une préoccupation centrale, une obsession. Pour l'heure, on est loin du compte.

LUC-NORMAND TELLIER  
Université du Québec

Je suis d'une génération charnière née après le débarquement de Normandie mais avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, celle des proto-baby-boomers. J'aurai vécu intensément le dernier demi-siècle et, face au débat générationnel qui accompagne la montée de Mario Dumont et de ses partisans, je voudrais dire à la génération dumontante de ne pas se laisser intimider par la consécration des baby-boomers et des proto-baby-boomers en place.

Quand je compare la confiance dans l'esprit d'initiative et dans l'individu de la génération montante à la foi aveugle dans l'État-providence de la génération précédente, je me dis que le dynamisme n'est pas mort. Quand j'entends les propos posés et imaginatifs des nouveaux politiciens, je ne regrette pas les discours enflammés sur les débuts d'un jour nouveau... qui n'est jamais venu.

Quand je sens les réticences de la jeunesse à se lancer dans un troisième référendum existentiel en moins de 25 ans, je me dis que ceux qui ont gaspillé les deux premiers devraient se taire. Et quand on reproche à un jeune parti d'avoir un programme osé, je me dis qu'il n'est certes pas plus osé que le programme du PQ de 1976 et qu'il ne servirait à rien d'être un nouveau parti si l'on n'osait pas.

À vrai dire, la génération montante m'épate par son réalisme, son pragmatisme, son sens de la mesure et sa foi en l'humanité par-delà les groupes nationaux, ethniques, linguistiques et religieux. Cette génération sent spontanément que le combat québécois n'est plus un combat de sauvegarde, d'affranchissement, de libération et d'affirmation, c'est un

combat humaniste. Cette génération sait que le Québec est un trésor qui fait partie du patrimoine de l'humanité parce qu'il offre à chacun d'entre nous un point de vue sans pareil sur le monde, un point de vue sans complexe, fait d'ouverture, de fraternité, de respect d'autrui, d'amour de la diversité et de soif d'apprendre au contact d'autrui.

Le Québec ne doit pas être français parce que nos ancêtres sont arrivés ici avant bien d'autres ou parce qu'ils ont une descendance plus nombreuse que celle des autres. Le Québec doit rester et s'affirmer français pour nous permettre de continuer à vivre dans la diversité, avec une ouverture sur le monde que le melting-pot nord-américain restreint le plus souvent. Le Québec doit demeurer une société distincte et affirmer ce caractère distinct, non pas pour affirmer notre québecité ontologique mais bien pour permettre que fleurisse une société humaine hétérogène d'une étonnante richesse.

## Aucun complexe

À mes yeux, le Canada est généralement plus tolérant et plus ouvert sur le monde que ne le sont les États-Unis. Le Québec est généralement plus tolérant et plus ouvert sur le monde que ne l'est le Canada. Et Montréal est généralement plus tolérant et ouvert sur le monde que ne l'est le Québec hors Montréal. La génération montante sent ces choses et je crois qu'elle les apprécie à leur juste valeur.

Dans son accession à l'avant-scène, cette génération ne doit nourrir aucun complexe face à celles qui l'ont précédée. Quand on lui reprochera son manque de grands rêves, qu'elle sache que, parmi ceux qui lui feront ce reproche, il y en a beaucoup qui, à la veille même de la chute du mur de Berlin, conti-

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Questions au ministre des Transports

Je reviens d'un voyage en moto d'une semaine sur les routes des États du New-Hampshire, du Vermont et de New York. J'aimerais bien comprendre, M. Ménard, pourquoi les routes de chez nous, au Québec, sont dans un état si lamentable.

Nous payons deux fois plus d'impôt au Canada qu'aux États-Unis et en plus nous avons deux taxes à la consommation (TPS et TVQ), alors que dans la majorité des États, il n'y a qu'une seule taxe de vente. Alors, où va donc tout cet argent que vous nous prenez de façon régulière sur nos payes et nos achats?

Comment se fait-il que des routes comme l'autoroute 15, près du poste douanier de LaColle, la route qui mène au pont Mercier, la 20 près de Sainte-Julie, la 132 près de Québec, l'autoroute Henri-IV à Québec et combien d'autres, soient toujours pleines de trous et crevasses? Il est quand même incroyable de constater que même les routes secondaires des États mentionnés plus haut sont en meilleur état que nos routes principales. Pourquoi?

Dernièrement, j'ai fait monter des touristes français en covoiturage entre Québec et Montréal. Ils m'ont demandé pourquoi nos routes étaient si mal en point. Je suis fier d'être Québécois, mais quand je regarde nos routes, j'avoue que j'ai passablement honte.

Où va donc tout l'argent que vous prenez dans nos poches? J'ai l'impression que le gouvernement administre très mal l'argent du peuple et que celui-ci est gaspillé. Si le gouvernement était une entreprise privée, il y a belle lurette qu'il aurait fait faillite. J'ai bien hâte de voir le jour où mes impôts serviront efficacement la société et que je n'aurai plus l'impression de me faire vider les poches.

Marc Dufresne  
Québec, 26 juin 2002

## Égoïstes, les jeunes?

Comme Sophie Doucet, je suis étudiant au baccalauréat et suis de la même génération qu'elle. Cependant, je trouve son analyse plutôt défaitiste et relativement facile. Dans son texte (*Le Devoir*, 18 juin 2002) intitulé «Où les jeunes sont égoïstes», Sophie Doucet peint le portrait d'un groupe d'âge se retrouvant en mal d'identité. A priori, cet exercice de perspicacité me semble juste mais le raisonnement qui lui succède relève d'une spéculation de la pire espèce, à savoir que nous sommes fondamentalement égoïstes. Je pourrais aussi relater mon expérience personnelle et me permettre de généraliser sur la condition des jeunes d'aujourd'hui. Je proviens d'une famille de quatre enfants, mes parents ne m'ont jamais acheté de voiture, ils ont plutôt jugé qu'il était important d'aider leurs enfants à s'éduquer. Chez nous, on privilégiait le bien-être de la famille bien avant le bien-être individuel. Cette approche ressemble bien à celle de l'État québécois depuis la Révolution tranquille.

Cela dit, si nous nous retrouvons aujourd'hui au climat de l'ère de l'individualisme, je ne crois pas que la génération de Mario Dumont doive trouver toutes ses réponses au détriment des acquis majeurs de la société québécoise, à savoir: l'universalité du système de santé et de l'éducation, répartition juste du régime fiscal... Et tout ça pour le bénéfice d'une classe moyenne de plus en plus divisée.

Notre génération sera sans doute la plus éduquée de toute l'histoire du Québec et, par conséquent, elle devra être en mesure d'appliquer son esprit critique à toutes les sauces. C'est pourquoi je crois que le raisonnement de Sophie Doucet est très défaitiste. Le Québec nous appartient, à nous de lui trouver des mesures durables et universelles! Un régime de taxation fixe à 20 % punit les moins nantis, la privatisation du système de santé pourrait engendrer des problèmes de plus grande envergure que ce qu'on ose croire.

Ma génération, celle que je connais, doit penser à la collectivité québécoise et surtout

se responsabiliser face à ses institutions pour concevoir un système adapté à ses vrais besoins et non à ses défaites.

Jules Hébert  
Étudiant en science politique  
à l'Université de Montréal  
Montréal, 19 juin 2002

## Des histoires du passé

Encore des histoires du passé, des histoires politiques cette fois, celles du premier parti indépendantiste québécois, le RIN, dirigé par André D'Allemagne et Pierre Bourgault. On ne fait que ça, s'attarder au passé et on en est fier, s'il faut croire l'opinion de certains chroniqueurs. Parce que dans le temps, «on se tenait debout, on luttait pour une cause». Aujourd'hui, ceux qui expriment leur écœurance au projet souverainiste seraient à blâmer. J'en ai ma claque, moi, de cette argumentation tenace de vieux bornés.

Je ne crois pas que l'indépendance du Québec rime avec liberté. Et cette erreur, on continue de la perpétuer parce qu'on ne répète jamais assez que la chance a été volontairement liée à la fièvre nationaliste des années 60-70. C'était de la foutaise. Si une génération entichée d'un projet farfelu, dont je faisais partie, a cru bon planter un drapeau du Québec dans la chanson québécoise de cette époque révolue, c'est parce qu'elle croyait naïvement qu'elle pouvait changer le monde en trois accords de guitare.

Aucune des chansons d'Harmonium et cie n'était réellement politique. Mais nous, on leur donnait une couleur politique. On ne demandait pas à Harmonium et cie la permission d'apporter un drapeau à leurs shows. On le faisait et on se sacrifiait du reste. Si le milieu artistique s'est cru chargé d'une mission politique, beaucoup ont réalisé, surtout après l'échec du référendum de 1980, qu'ils s'étaient trompés.

Facile de lancer des slogans à une foule conquise d'avance. On appelle cela de la démagogie; rien à voir avec la vraie politique.  
Daniel Labonté  
26 juin 2002

## LIBRE OPINION

## Confidences d'un proto-baby-boomer à la génération dumontante

naient à croire à la chimère communiste. Quand elle se fera dire qu'elle manque d'idéalisme, qu'elle sache que, parmi les idéologies qui l'auront précédée, il y a le fascisme, le nazisme, le stalinisme, le trotskysme, le maoïsme, le polpotisme, le duplessisme, le conservatisme et le libéralisme qui, pour la plupart, auront produit plus d'horreurs que de bienfaits et dont les générations précédentes se sont trop souvent enivrées.

Si, d'aventure, certains reprochaient aux nouveaux politiciens d'abandonner la cause nationale, que l'on sache que, lors des deux référendums ayant porté sur cette question, le désir d'affirmer aux yeux du monde que le Québec constituait un peuple disposant du droit à l'autodétermination a été volontairement étouffé dans le seul but de faire gagner une thèse à tout prix. Et les deux fois, le Québec s'est retrouvé affaibli au lendemain de la défaite référendaire du fait même que les grands stratèges du Parti québécois avaient renoncé à poser la question préalable à tout renouveau du fédéralisme comme à toute indépendance: croyez-vous, oui ou non, que le Québec doive négocier avec le reste du Canada sur la base du droit du peuple québécois à l'autodétermination?

En 1980, j'ai été rabroué par les conseillers de René Lévesque pour avoir osé suggérer au premier ministre qu'il était essentiel de poser cette question lors du référendum afin d'assurer au Québec une position de repli advenant un échec sur la question portant sur la souveraineté-association.

Je m'étais fait répondre que le fait de poser cette question, à laquelle presque tout le monde aurait répondu oui, inciterait ceux qui y auraient répondu oui à être plus prudents face à la question sur la souveraineté-association, ce qui ne pouvait que réduire les chances

d'une victoire du OUI sur la souveraineté-association. Résultats de ce coup de poker: le référendum a été perdu; la Constitution canadienne a été rapatriée sans le consentement du Québec et les pouvoirs du Québec ont été unilatéralement réduits. Que les responsables de ce gâchis aient l'humilité de ne pas faire de leçons de nationalisme à ceux qui les suivent.

## Le bon sens et la sérénité

L'idéalisme est une force de la jeunesse mais cette force, pour durer, doit être tempérée par le bon sens et la sérénité. Le plus grand danger qui menace l'idéalisme, c'est sa récupération, sa récupération par les arrivistes de tout poil, sa récupération par des politiciens cyniques, sa récupération par des groupes d'intérêts, sa récupération par des chapelles fanatiques, sa récupération par les réseaux de petits amis et sa récupération par le pouvoir qui corrompt et le pouvoir corrompu.

Ma génération et celle des baby-boomers savent si bien cela qu'elles ont tendance à le cacher, comme on cache la perte de ses illusions perdues.

La génération qui monte m'apparaît lucide, beaucoup plus lucide que la mienne. C'est sa beauté. Je suis tenté de lui dire, en paraphrasant les mots de Pierre de Ronsard à sa maîtresse, écrits il y a plus de quatre siècles: «Cueillez, cueillez votre jeunesse: Puisse, cette fois, la vieillesse Ne pas ternir votre beauté.»

◆ ◆ ◆  
Veuillez noter que la revue de presse d'Antoine Robitaille reviendra la semaine prochaine.

## IDÉES

Environnement



La rivière Sainte-Anne.

ARCHIVES LE DEVOIR

## La grande menace des petits barrages

*Entre des intérêts privés, des politiciens en mal de visibilité et des élus municipaux en manque de budget, un joli mensonge est en train de se tisser*

PAUL PICHÉ  
Compositeur-interprète

**S**i nos lois environnementales permettent de détruire des sites aussi majestueux et aussi fréquentés, utilisés, que celui de la rivière Trois-Pistoles, c'est donc dire qu'elles ne protègent rien du tout. L'endroit est enchanteur, digne de nos plus beaux parcs, et il est malheureusement aussi le premier en lice d'une vente aux enchères absurde et honteuse de notre patrimoine collectif.

Entre des intérêts privés, des politiciens en mal de visibilité et des élus municipaux en manque de budget, un joli mensonge est en train de se tisser. Tout le discours presque poétique des petites centrales dites au «fil de l'eau», enrobé de débits écologiques et d'implication du milieu, fait très joli, mais il risque d'altérer considérablement le visage environnemental et, disons-le, le paysage du Québec.

### Au fil de l'eau

Clarifions d'abord. Le barrage au fil de l'eau n'est pas, contrairement à ce qu'on peut laisser croire, un simple muret sur la rivière qui la laisse plus ou moins intacte. Disons les choses comme elles sont: le barrage au fil de l'eau est un détournement de rivière. L'eau est dirigée à l'extérieur de la rivière par un immense tuyau, puis vers une turbine, faisant disparaître une chute ou asséchant presque totalement un rapide. Le barrage détourne, selon les saisons ou l'heure du jour, la quasi-totalité de l'eau de la rivière. Ainsi, le cœur de la rivière, l'endroit où tout le monde aime se retrouver, se ressourcer, disparaît.

Est-ce que ça en vaut la peine? Certains promoteurs privés se sont découverts une âme écologiste, prétendant que leurs barrages allaient réduire la pollution atmosphérique en réduisant les gaz à effet de serre et en répondant aux besoins énergétiques des Américains. Mais il n'y a rien de plus faux, et aux États-Unis, s'appuyant sur le fait que seulement une rivière sur trois est restée vierge et que celles-ci sont considérées comme la source même de la vie, la loi fédérale américaine ne reconnaît plus l'hydroélectricité comme une énergie renouvelable. C'est peut-être discutable, mais assurément, si l'hydroélectricité est renouvelable, elle n'est certainement pas sans causer de dommages à l'environnement. Ainsi, la petite centrale en est sans doute la forme la plus destructrice par rapport au peu d'énergie qu'elle génère. Aussi, ces petits barrages sont souvent construits près des réseaux de distribution, dans des endroits

accessibles à tous, donc en conflit direct avec les utilisateurs.

Est-ce payant? Pour un promoteur privé, oui, comme chaque fois qu'on permet à des individus de s'accaparer les richesses collectives avec l'appui financier de l'État. C'est d'ailleurs la seule façon de rentabiliser ces petits désastres. De son côté, Hydro-Québec a abandonné de tels projets depuis longtemps, et la rumeur veut que plusieurs, à la société d'État, soient mal à l'aise avec le fait que celle-ci soit forcée d'acheter l'électricité à un prix plus élevé qu'à son propre prix de revient.

Avec des garanties d'achat sur de trop longues périodes, on se demande d'ailleurs où se trouve le risque, si valorisé, de l'entrepreneur privé. La philosophie économique qui justifie souvent les privatisations relève de la présomption voulant que le privé puisse soulager le public. Il est clair, ici, que c'est le public qui soulage le privé.

En revanche, sans même tenir compte de l'énorme perte sur le plan patrimonial ou celui de la qualité de vie, les gains pour les municipalités sont risibles. A Notre-Dame-des-Neiges, par exemple, en échange de leur petit coin de paradis sur la rivière Trois-Pistoles, le promoteur donnera 50 000 \$ la première année et 25 000 \$ par la suite. Par habitant, ça vous laisse 39 piastres en partant et 19 piastres par année pour les 25 prochaines années. C'est combien déjà, une caisse de bière?

On parle de développement pour la région, mais il y a zéro développement. Une job, peut-être, à un technicien venu de l'extérieur. D'autant plus qu'on favorise souvent une industrie au détriment d'une autre plus créatrice d'emplois, comme l'écotourisme, une industrie en pleine croissance mondialement, notamment au Québec. En fait, c'est tout le contraire d'une mise en valeur ou d'un développement durable: c'est, comment dirait-on, un détournement de valeur.

Mais le pire dans tout ça, c'est que les citoyens n'ont rien à dire dans le processus. Les élus municipaux peuvent, sans aucune consultation, s'entendre seul à seul avec les promoteurs privés. Les citoyens ne peuvent ni protester ni même s'informer. Il n'y a aucun endroit pour le faire. Aucune table, aucune instance n'a à répondre ou à justifier le bétonnage de nos plus belles rivières. Que vous soyez Montréalais ou «régionaux», comme les décrit le ministre des Ressources naturelles, on n'a que faire de votre avis.

À la demande des défenseurs «régionaux» de la rivière Trois-Pistoles, j'ai pour ma part tenté d'attirer l'attention du ministre de l'Environnement sur le regroupement d'une multitude d'organismes et de nombreux citoyens contre le barrage. Une

pétition de 1500 noms a été présentée, ce qui est énorme pour la région, la municipalité concernée ne comptant elle-même que 1300 habitants. Pour bien lui faire sentir que le projet ne fait pas du tout consensus, je lui ai rappelé que même l'organisation péquiste du comté est contre. Le permis du ministère a été accordé dans la semaine. Le ministre et les fonctionnaires avec lesquels nous étions en contact ne se sont même pas donnés la peine de nous en informer. N'eût été du travail d'un journaliste, on ne l'aurait jamais su. On l'aurait compris avec l'arrivée des pelles mécaniques.

En les attendant, j'ai été témoin d'une assemblée tumultueuse où des gens de toutes les générations sont devenus très agressifs envers leur maire parce qu'ils se rendaient compte qu'on leur avait menti ou, du moins, que la vérité était étrangement inaccessible ou confuse et que, oui, un promoteur de l'extérieur est venu décider à leur place, pour son plus grand et seul profit, que la chute avait assez vécu.

**Disons les choses comme elles sont : le barrage au fil de l'eau est un détournement de rivière.**

Après avoir été ému et attristé par le désarroi des gens face au fait qu'ils vont perdre leurs trois magnifiques chutes et le bassin où ils se regroupent chaque été pour se baigner, j'ai pu constater à quel point les mots «implication du milieu» ne sont, dans la bouche de certains, qu'un charabia technocratique pour embellir un pillage. Par contre, je peux de *visu* assurer nos élus que si, par l'octroi des rivières au privé, leur intention était racoleuse ou électoraliste, l'effet recherché ne sera pas au rendez-vous.

Ce scénario malheureux risque de se répéter à la grandeur du Québec. Et si le nombre de mégawatts convoité sur la rivière de votre région est inférieur à cinq, vous n'aurez même pas la possibilité d'aller au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui, rappelons-le, n'est pas là pour examiner la pertinence des projets mais seulement pour en évaluer les impacts environnementaux. Nulle part pourriez-vous contester la pertinence des projets.

Elle est là, la menace. Même si le gouvernement dit n'avoir retenu que 14 sites sur les 36 offerts au départ, les ministres concernés refusent, en conférence de presse, de dire qu'ils vont s'arrêter là. Normal, comment refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres? Ils suivent en fait à la lettre les conseils de Jacques Gauthier, président et chef de l'exploitation de Boralex. Afin de ne pas permettre aux écologistes de présenter le programme comme un massacre, il faudrait, avait-il déclaré, «y aller lentement mais sûrement». Mais que le carnage prenne cinq ou dix ans ne nous reconforte évidemment en rien.

Au contraire, nous sommes confortés dans nos pires craintes qu'à plus ou moins

long terme, on aura sur chaque rivière un barrage privé en lieu et place de chaque rapide ou chute que la nature a eu la bonté de nous sculpter. À preuve, voici la dernière trouvaille pour permettre d'aller vraiment n'importe où, même dans un endroit aussi majestueux que le canyon de la rivière Sainte-Anne, qui reçoit 100 000 visiteurs par année: ils sont prêts à ouvrir et à fermer la chute avec une portière, pour les caméras des touristes.

### Mascarade

Peut-on exiger du ministre de l'Environnement qu'il se lève et se tienne debout pour protéger les citoyens et la nature comme il se doit? Qu'il mette fin à cette mascarade et à cette destruction inutile de la beauté et de notre qualité de vie? Permettez-moi de lui soumettre, pour fins de réflexion, que les groupes qui adhèrent à l'opération «Adoptez une rivière» se chiffrent maintenant par centaines, et les citoyens, par milliers. Inutile de lui rappeler que les associations de tourisme, de plein air, d'activités équestres, de canot-kayak, d'aventure et autres, qui forment une industrie très profitable et très enrichissante dans tous les sens du terme, appuient massivement la coalition environnementale actuelle qui veut protéger ce bien collectif. Et si ce n'est pas suffisant, qu'il s'en remette à sa propre commission Doyon, mise sur pied au coût de quatre millions de dollars, qui insistait clairement sur la nécessité d'audiences génériques publiques avant toute mise en vigueur d'un programme de petites centrales.

Ce débat n'ayant jamais eu lieu, on pourrait le tenir maintenant et y examiner une autre recommandation très importante du rapport: celle, sans équivoque, qui disait carrément d'exclure tous les sites vierges. La commission s'étant donné la peine d'émettre cette recommandation deux fois, soit au ministère de l'Environnement et au ministère des Richesses naturelles, peut-on penser qu'elle voulait sûrement s'assurer qu'on en tienne compte?

En terminant, si nous avions la chance de nous exprimer et si les décideurs avaient un tant soit peu d'intérêt pour notre avis, voici comment celui-ci se résumerait: le programme d'octroi des petites centrales n'est pas plus une solution aux gaz à effet de serre qu'il n'est une solution au déséquilibre budgétaire des MRC. L'apport énergétique des petites centrales est une goutte d'eau dans l'océan de la production électrique mais il se présente dans chaque région comme une menace bien réelle à un développement harmonieux que l'on veut durable et profitable pour toutes les générations, présentes et à venir.

Malheureusement, nous constatons avec regret, devant toutes ces incohérences, que dans ce dossier, assurément, le gouvernement n'est pas à l'écoute des citoyens. On se demande plutôt à qui il prête l'oreille.

Pétition

## L'avenir de nos rivières est entre nos mains

Nous nous opposons avec force au saccage perpétuel des plus belles rivières du Québec par la construction de petits barrages hydroélectriques privés.

■ Le bétonnage de nos plus belles chutes ne crée pas d'emploi.

■ La venue des promoteurs déchire souvent nos communautés, aux prises avec la décision de détruire ou non leur plus belle rivière, la beauté de leur lieu de vie et parfois même leur source de revenus.

■ L'énergie totale retirée de ces barrages est insignifiante. Elle n'aidera pas le Québec. Il est temps de nous tourner vers la conservation d'énergie et les sources renouvelables.

Nous croyons que nous avons le devoir impératif de conserver le magnifique visage naturel du Québec.

Nous avons aussi la fierté de le faire découvrir à nos gens, à nos enfants et à nos amis étrangers.

On nous a prêté un magnifique coin de planète pour y vivre. Pour y respirer. Pour y être heureux. Nous en sommes responsables. Prenons-en soin.

Nous demandons au gouvernement du Québec de mettre fin définitivement à tous les projets de petits barrages hydroélectriques privés au Québec. Ils détruisent et n'apportent rien en retour.

Et nous avons signé:

Roy Dupuis, André Michel, Sylvie Legault, Paul Piché, Judi Richards, Hélène Pednault, Martin Petit, Madeleine Ferron, Claude Meunier, Gilles Vigneault, Sylvie Boucher, Hugette Olyny, Audrey Benoît, Robert Brouillette, Michel Rivard, Céline Bonnier, Pierre Morency, Hubert Reeves, Michel Lessard, Robert Lepage, Vincent Bilodeau, Maxime Martin, Claire Pelletier, Pierre Duchesne, Marc Chabot, Pauline Martin, André Bouchard, Germain Houde, Guy Corneau, Lorraine Pinal, Alexis Martin, Sylvie Tremblay, Marie Tifo, Suzanne Champagne, Mario Saint-Amand, Sylvie Drapeau, Luis Oliva, Geneviève Brouillette, Pierre Lebeau, Alexandrine Agostini, Chantal Collin, Suzann Méthot, Marie-Claire Séguin, Florent Volland, Bernard Fortin, Pierre Curzi, Raoul Duguay, Réginald Volland, Richard Séguin, André Ferretti, Daniel Gadouas, Jean-Claude Germain, Katerine Mousseau, Raymond Cloutier, Richard Desjardins, Claude Gauthier, Francine Ouellette.

### Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



Denise Bombardier

Denise Bombardier sera absente en juillet. Sa chronique reviendra au mois d'août.

## La renommée de l'UQAM

> passe par les sciences de l'éducation

Plus de 30% des enseignantes et enseignants du Québec et 60% de ceux de la région montréalaise ont choisi l'Université du Québec à Montréal pour leur formation et leur perfectionnement. Par la qualité de ses programmes et de ses recherches, la Faculté d'éducation de l'UQAM joue un rôle de premier plan dans le développement de notre société, tout en favorisant l'ouverture aux réalités internationales. Tous ces éléments font de l'UQAM une université de premier choix en éducation.

> Faites plus amples connaissances

UQAM

uqam.ca

## IDÉES

VERS JOHANNESBURG

# Le développement durable: slogan creux ou théorie visionnaire?

«Le débat entre croissance économique et préservation de l'environnement reste entier»

CORINNE GENDRON

Professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM

JEAN-PIERRE REVÉRET

Professeur titulaire et codirecteur de l'Observatoire de l'écopolitique internationale de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM



Qui n'a pas entendu parler de développement durable? Depuis la publication du rapport Brundtland, en 1987, les références à ce développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ne cessent de se multiplier. Il y a belle lurette que le développement durable s'est émancipé des

programmes écologistes pour s'afficher dans le discours des politiques et même des gens d'affaires. De la dernière politique énergétique du Québec aux projets de la Banque mondiale en passant par le plan stratégique d'Hydro-Québec et par le discours du «Conseil mondial des entreprises pour le développement durable», le développement durable fait la manchette en affirmant avant tout l'importance de tenir compte de l'environnement dans la mise en œuvre du développement.

## Deux questions fondamentales

Certains diront qu'il ne s'agit là que d'un leurre, d'un slogan facile, et que tout développement se fait nécessairement au détriment de l'environnement. D'autres avancent au contraire que l'appel au développement durable témoigne d'un nouveau paradigme de développement

et d'une nouvelle conception du progrès dans laquelle la recherche du bien-être et de la qualité de vie prime sur l'atteinte d'un plus haut niveau de consommation. Derrière ce débat

se profilent deux questions fondamentales et interreliées: puisque «développement durable» fait avant tout référence au développement, qu'est-ce donc que le développement, d'une part, et quel lien peut-on faire entre environnement et développement, d'autre part?

La première question ne date pas d'hier et aura fait couler beaucoup d'encre depuis l'invention du concept de sous-développement, dans les années suivant la Deuxième Guerre mondiale, depuis la théorie des étapes de la croissance de l'économiste américain Rostow jusqu'aux théories de la dépendance des Latino-Américains (Raúl Prebisch, entre autres) et aux notions plus récentes de développement local, régional et communautaire en passant par les thèses autonomistes africaines, voire par les appels au «postdéveloppement». Si ces théories paraissent contradictoires, toutes, ultimement, s'intéressent au bien-être individuel et veulent y contribuer. Même les visions les plus néolibérales visent un bien commun qui serait le résultat de la conjonction des libertés et du bien-être individuels. Ce qui distingue les différentes théories sur le développement ne porte pas tant sur les objectifs poursuivis que sur les conditions et la démarche pour y parvenir. Ainsi, la conception du développement de Rostow postule que toutes les sociétés se développent selon un schéma bien défini, allant du mode traditionnel à la société de consommation de masse, qui serait le stade ultime de développement des sociétés.

Les inégalités de développement s'expliqueraient par le fait que certaines nations sont plus avancées que d'autres dans ce processus de développement linéaire. Dans cette logique, ce sont des blocages internes comme les coutumes ou les modes de vie traditionnels qui empêchent les pays dits «sous-développés» ou «en voie de développement» d'accéder à la consommation de masse.

## Un «pillage»

Pour les théoriciens de la dépendance qui insistent sur les inégalités entre nations, le sous-développement résulte des rapports de domination hérités de la période coloniale et du pillage des ressources par les puissances coloniales. Selon cette vision du développement, ce ne sont pas les conditions nationales mais bien la structure du système économique mondial qui conditionne le changement économique et assigne à ces économies un rôle périphérique à travers, notamment, la dégradation des termes de l'échange et l'alliance sociale internationale des classes capitalistes.

Aujourd'hui, ce «pillage» se poursuivrait au moyen de règles commerciales structurées en fonction des intérêts du Nord. Conjugée à la dette, la détérioration des termes de l'échange forcerait les pays du Sud à commercer à des conditions si désavantageuses qu'ils sortiraient encore plus pauvres de leurs échanges commerciaux. Avec la crise économique des années 70, l'éclatement du Tiers-Monde en trois blocs (les pays nouvellement industrialisés, les pays pétroliers et les pays les moins avancés) et la mondialisation, la notion de développement s'est émancipée d'une définition strictement économique.

Au-delà du produit intérieur brut (PIB), de nouveaux indicateurs sont apparus, tel l'indice de développement humain (IDH), en fonction duquel le Canada s'est classé premier au monde dans les années 90. Simultanément, les politiques économiques se



REUTERS

Pour les théoriciens de la dépendance qui insistent sur les inégalités entre nations, le sous-développement résulte des rapports de domination hérités de la période coloniale et du pillage des ressources par les puissances coloniales.

sont radicalisées à la fois au Nord, dans le contexte d'ouverture des frontières commerciales, et dans les pays du Sud, où elles sont apparues sous l'appellation discrète «d'ajustements structurels» imposés par les bailleurs de fonds avec leur cortège de privatisations, de déreglementation et d'impacts sociaux négatifs.

Au tournant des années 90, ce n'est pas l'irruption du concept de développement durable qui aura tranché le débat entre la théorie de la modernisation et la théorie de la dépendance. Celui-ci s'est prudemment faufilé entre une reconnaissance de certaines préoccupations du Sud et la nécessité de la croissance et des échanges commerciaux.

## La reconnaissance de l'environnement

À vrai dire, le concept de développement durable est issu d'un tout autre domaine. Porté par des mouvements écologistes et développé à l'origine par des chercheurs en environnement, le concept de développement durable et la littérature qui l'entoure sont restés largement étrangers aux débats entourant depuis un demi-siècle la notion et le contenu du développement. Cette origine marque pourtant la spécificité du développement durable par rapport aux conceptions du développement qui l'ont précédée, qui tient dans la reconnaissance de l'environnement comme élément du développement.

Si la dimension sociale a été pleinement reconnue à l'issue du Sommet de Rio, en 1992, en partie en réponse aux revendications du Sud, jetant les bases de la conception tripolaire du développement durable (économie, environnement et social) sur laquelle repose le Sommet de Johannesburg, c'est l'élément écologique qui marque la rupture la plus claire avec les anciennes conceptions du développement, ce qui nous amène à notre deuxième question: le lien entre environnement et développement.

Cette dimension a été si déterminante que, pour de nombreux acteurs, développement durable équivaut à la prise en compte de l'environnement et la responsabilité de sa mise en œuvre incombant principalement aux structures en charge de l'environnement.

Il est vrai que le développement peut apparaître comme intrinsèquement contradictoire avec la préservation de l'environnement: construction de routes, développement urbain, édifications d'usines et transformation des ressources naturelles supposent indubitablement une certaine détérioration des écosystèmes. Mais limiter le développement à ces dimensions, c'est s'enfermer dans une conception un peu dépassée du développement, assimilée à la consommation de masse et à la croissance économique. Le courant de l'économie écologique, dont l'économiste américain Herman Daly est l'un des représentants les plus connus, insiste précisément sur



Corinne Gendron



Jean-Pierre Revéret

le fait qu'il faut aujourd'hui distinguer clairement développement et croissance économique. Etant avant tout un processus de changement essentiellement qualitatif (éducation, bien-être, santé, etc.), le développement peut résulter d'une croissance économique plus quantitative, mais il n'existe pas de lien automatique entre les deux.

Alors que le développement qualitatif peut se poursuivre indéfiniment sans porter atteinte à l'environnement, l'économie ne saurait croître indéfiniment étant donné le caractère limité de la biosphère: un sous-système ne peut croître à l'infini s'il est inclus dans un système clos stable.

Pourtant, Daly, lui aussi, reproduit avec l'économie l'erreur que d'autres commettent avec le développement. En effet, toute croissance économique n'est pas nécessairement porteuse d'une plus grande détérioration de l'environnement. Ce qu'on appelle l'intensité écologique de l'économie, c'est-à-dire la charge écologique de chaque unité d'activité économique, varie en fonction du secteur industriel et de ses modes de production tout autant que du schéma de consommation.

## Économie dématérialisée

Bref, ce n'est pas tant la croissance économique que le rapport entre l'activité économique et la charge sur l'environnement qui est au cœur de la question du développement durable. Il faut cependant donner raison à Daly sur le fait que les conditions d'une croissance «angélique», qui n'aurait aucune conséquence sur l'environnement, sont loin d'être réunies. Il faut souligner avec lui l'incompatibilité d'une croissance et d'une économie dématérialisée, donc peu intensive sur le plan écologique, et les besoins très matériels des populations du Sud, auxquels les politiques de croissance économique prétendent vouloir répondre: «on ne peut pas nourrir les gens avec du marketing».

Bref, le débat entre la croissance économique et la préservation de l'environnement reste entier. Aussi, à quelques rares exceptions près, comme dans le secteur énergétique, la technologie n'a pas encore permis de résoudre une contradiction qui donne souvent au développement durable un caractère banal.

C'est en raison de cette contradiction que l'harmonisation que prétendent réaliser les stratégies de développement durable entre l'économie, l'environnement et le social se traduit bien souvent par de nécessaires arbitrages non pas tant entre différentes logiques qu'entre différents acteurs sociaux (qu'on pense aux porcheries ou à la forêt). Derrière les conflits écologiques se profilent bien souvent des luttes d'une autre nature.

On peut dès lors entrevoir que le débat posera de moins en moins industriels et écologistes pour confronter les tenants de l'ancienne et d'une nouvelle économie, à la fois dématérialisée et sociale. Dématérialisée pour répondre aux impératifs écologiques d'une part, sociale parce qu'elle reconnaît que le lien entre croissance économique et développement, autrefois compris comme automatique et «naturel», doit désormais être démontré.

## Une autre approche

Ceci explique pourquoi la légitimité des entreprises ne saurait plus reposer uniquement sur leur contribution à la croissance économique, comme le laissait entendre Milton Friedman en 70: elles doivent aujourd'hui démontrer leur contribution à un développement également pensé en termes sociaux et environnementaux, ce qu'on appelle la *triple bottom line*. Les références à la croissance durable de certaines politiques de responsabilité sociale montrent toutefois à quel point les enjeux du rapport entre économie et environnement ne sont pas toujours bien compris. Loin d'être anodin, ce glissement terminologique fait l'impasse sur les contradictions entre le mode de développement industriel et la préservation des écosystèmes, tout comme il évacue les réflexions des dernières années au sujet du développement en général et du développement durable en particulier.

Pour être effectif et dépasser son statut de slogan, ce dernier doit être compris comme un agencement hiérarchisé des pôles économie, environnement et société, où le développement social est envisagé comme un objectif, l'économie comme un moyen et l'intégrité de l'environnement comme une condition, l'équité étant à la fois un moyen, une condition et une fin du développement durable.

En route pour Johannesburg, on peut donc se demander si l'un des enjeux du sommet ne sera pas justement de bien saisir et rétablir ces trois pôles, ce qui n'avait pas été réussi à Rio avec, à la clef, un possible accroissement des tensions entre les militants «écologistes» et les partisans d'un développement durable véritablement tripolaire. À suivre.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet); Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (réseaux); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Mario Cloutier et Robert Durrance (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Michèle Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Mariève Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage); Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative); Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).